



**RETURN RESPONSES TO:  
RETOURNER LES  
RÉPONSES À :**

Solinda Phan  
Specialiste d'approvisionnement |  
Supply Specialist  
Services partagés Canada | Shared  
Services Canada

Office #13-107  
180 Kent St. 13<sup>th</sup> floor  
Ottawa, ON  
K1G 4A8

**INVITATION TO QUALIFY  
INVITATION À SE QUALIFIER**

**Comments - Commentaires**  
This document contains a Security  
Requirement  
Ce document contient des exigences  
sécuritaires

**Issuing Office – Bureau de  
distribution**  
SSC | SPC  
Procurement and Vendors  
Relationships | Achats et relations  
avec les fournisseurs  
Transformation Initiatives | Initiatives  
de transformation  
180 Kent St, 13th floor  
Ottawa, ON  
K1G 4A8

<i>Title - Sujet</i>	
Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données Data Centre Server and Storage Infrastructure	
<i>Solicitation No. – N° de l'invitation</i>	<i>Date</i>
10040747/A	Le 6 octobre 2014
<b>Client Reference No. – N° référence du client :</b>	
14-20384-0	
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>	
<b>on – le</b> le 28 octobre 2014	
<b>at – à</b> 23 h 59	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à:</b>	<b>Buyer Id – Id de l'acheteur</b>
Solinda Phan	CAC
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b>	
613-302-6895	
<b>Email - Courriel</b>	
ConsultationSPC.SSCConsultation@ssc-spc.gc.ca	
<b>Delivery required - Livraison exigée</b>	
See Herein / Voir aux présentes	
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b>	
<b>Destination – des biens, services et construction :</b>	
See Herein / Voir aux présentes	

# INVITATION À SE QUALIFIER INFRASTRUCTURE DE SERVEUR ET DE STOCKAGE POUR LES CENTRES DE DONNÉES (ISSCD) POUR SERVICES PARTAGÉS CANADA

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 Renseignements généraux .....</b>	<b>4</b>
1.1 Introduction .....	4
1.2 Terminologie.....	5
1.3 Aperçu du besoin.....	5
1.4 Exception au titre de la sécurité nationale .....	7
1.5 Souveraineté des données.....	7
1.6 Conflit d'intérêts / Avantage indu.....	7
<b>PARTIE 2 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS .....</b>	<b>9</b>
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées .....	9
2.2 Présentation des réponses .....	10
2.3 Demandes de renseignements et commentaires .....	10
2.4 Composition de l'équipe de base (le cas échéant).....	11
<b>PARTIE 3 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES RÉPONSES..</b>	<b>12</b>
3.1 Instructions relatives à la préparation des réponses.....	12
3.2 Section I : Réponse de qualification .....	13
3.3 Section II : Attestations .....	15
<b>PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES DE QUALIFICATION..</b>	<b>16</b>
4.1 Procédures d'évaluation .....	16
4.2 Critères d'évaluation obligatoires .....	16
4.3 Exigences en matière d'attestation de sécurité.....	16
4.4 Critères de qualification .....	17
<b>PARTIE 5 ATTESTATIONS .....</b>	<b>18</b>
5.1 Attestation de l'expérience de l'entreprise.....	18
5.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission .....	18
5.3 Attestation du fabricant original de matériel (FEO).....	18
5.4 Ancien fonctionnaire .....	19
5.5 Entente de non-divulgaration à intégrer à l'invitation à se qualifier .....	20

**Annexes:**

- Annexe A : Processus d'approvisionnement
- Annexe B : Stratégie d'ISSCD
- Annexe C : Définition des termes
- Annexe D : Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

**Liste des pièces jointes à la partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection)**

- Pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation obligatoires

**Formulaires :**

- Formulaire 1 : Formulaire de présentation
- Formulaire 2 : Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
- Formulaire 3 : Formulaire d'attestation du fabricant de pièces d'origine (OEM)
- Formulaire 4 : Engagement en matière de prix

## PARTIE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Introduction

- 1.1.1 La présente invitation à se qualifier n'est ni une demande de propositions (DP), ni une invitation à soumissionner ou un appel d'offres. Elle vise uniquement à présélectionner des fournisseurs. Ensemble, cette invitation à se qualifier, l'examen et précision des exigences et la demande de soumissions subséquente constituent les trois parties du processus d'invitation à soumissionner. La présente invitation à se qualifier ne donnera lieu à aucun contrat.
- 1.1.2 Dans le cadre du présent processus, les fournisseurs préqualifiés seront appelés « répondants qualifiés ». Seuls les répondants préqualifiés pourront présenter une soumission en réponse à la demande de soumissions subséquente. Les différentes phases du processus d'invitation à soumissionner tableau ci-dessous. Chaque étape est décrite brièvement à l'annexe A en pièce jointe.

**Tableau 1 : Processus d'invitation à soumissionner**

Invitation à se qualifier (IQ)	Étape de qualification
Examen et précision des exigences (EPE)	Seuls les répondants qualifiés auront la possibilité d'améliorer leur compréhension des besoins de ISSCD.
Demande de propositions (DP) / Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA)	Seuls les répondants qualifiés peuvent présenter une soumission.

- 1.1.3 L'ISSCD comprend actuellement quatre catégories, dont trois respectent la portée de la présente invitation à se qualifier (IQ). Des catégories supplémentaires peuvent être ajoutées à des IQ ou à des demandes de soumissions subséquentes. Les critères définis dans cette IQ seront strictement utilisés à des fins de qualification, et les critères des demandes de soumissions ultérieures seront définis plus en détail à l'EPE.
- 1.1.4 Les répondants peuvent présenter une réponse à une ou plusieurs catégories. Le Canada évaluera chaque catégorie séparément. Les critères d'évaluation de l'invitation à se qualifier pour chaque catégorie portent sur l'expérience du répondant à satisfaire aux exigences de cette catégorie.
- 1.1.5 Les répondants qui satisfont aux exigences obligatoires de l'invitation à se qualifier relatives à l'expérience pour une catégorie se qualifieront pour la phase subséquente du processus d'approvisionnement pour la catégorie en question.
- 1.1.6 SPC pourra lancer une seconde vague de qualification pour une ou plusieurs catégories si, de l'avis du Canada, la première ne permet pas de repérer un nombre suffisant de répondants qualifiés.
- 1.1.7 En ce qui concerne les catégories pour lesquelles il y a un nombre suffisant de répondants qualifiés, SPC peut décider, à sa discrétion, de passer aux étapes suivantes pendant qu'il procède à une seconde vague de qualification pour d'autres catégories.
- 1.1.8 Les répondants qui ne parviennent pas à se qualifier à la phase de l'invitation à se qualifier pour une catégorie ne pourront pas participer aux phases subséquentes du processus d'approvisionnement pour la catégorie en question.
- 1.1.9 Le Canada se réserve le droit d'annuler ou de combiner un ou plusieurs volets à tout moment pendant la phase de l'IQ ou à toute autre phase du processus d'approvisionnement. Puisque le Canada peut annuler la présente invitation à se qualifier ou la demande de soumissions subséquente à tout moment, conformément aux modalités applicables, le processus d'approvisionnement décrit dans le présent document peut ne pas voir le jour. Étant donné que

l'invitation à se qualifier ne constitue pas une demande de propositions, les fournisseurs qui présentent une réponse peuvent décider de ne pas présenter de soumission en réponse à la demande de soumissions subséquente.

1.1.10 L'invitation à se qualifier comprend les parties suivantes :

Partie 1 **Renseignements généraux** : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 **Instructions à l'intention des répondants** : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à l'invitation à se qualifier;

Partie 3 **Instructions relatives à la préparation des réponses** : donne aux fournisseurs les instructions pour préparer leur réponse;

Partie 4 **Procédures d'évaluation et critères de qualification** : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation des réponses ainsi que les critères de qualification;

Partie 5 **Attestations** : comprend les attestations à fournir.

## 1.2 Terminologie

1.2.1 Tous les éléments du présent document qui sont obligatoires sont indiqués comme tels ou formulés à l'aide du verbe devoir, conjugué au présent ou au futur de l'indicatif. Pour se qualifier en vue des autres phases d'approvisionnement, les répondants doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires.

1.2.2 L'emploi du verbe devoir au conditionnel présent ou du verbe demander (p. ex. : « on demande au répondant de [...] » ou « le répondant devrait [...] ») indique qu'il serait souhaitable que les répondants se conforment aux instructions fournies, mais qu'il ne s'agit pas d'une obligation. Le fait de ne pas s'y conformer n'entraînera pas le rejet d'une réponse.

## 1.3 Aperçu du besoin

1.3.1 Les exigences prévues relatives à l'ISSCD comprennent la fourniture d'appareils autonomes préconfigurés, une infrastructure convergente ainsi que des serveurs virtuels et une plateforme de contrôle de l'info-nuage, installés et gérés sur place dans les centres de données partout au Canada. Comme précisé dans la demande de renseignements (DDR), Services partagés Canada a normalisé de nombreux ensembles d'applications et établi des normes relatives à l'infrastructure pour tirer parti de solutions convergentes composées d'architectures basées sur la technologie x86 visant à soutenir les hyperviseurs installés sur les systèmes d'exploitation Windows et Linux. SPC continuera d'établir des normes visant à répondre à ses besoins opérationnels pour les arrangements à venir en matière d'approvisionnement, avec la contribution de l'industrie pour s'assurer que de telles normes sont justifiables et durables. Les normes établies dans les arrangements en matière d'approvisionnement et dans les contrats découlant de ce processus d'approvisionnement favoriseront un environnement ouvert et interopérable.

1.3.2 SPC accordera une attention particulière à l'utilisation de l'infrastructure convergente et des serveurs virtuels.

1.3.3 L'infrastructure convergente correspond au nom habituellement utilisé pour décrire un ensemble préfabriqué de systèmes de serveurs, de stockage, de réseautage et de sécurité qui sont intégrés dans des bassins partagés de ressources interexploitables et qui sont gérés au moyen d'une plateforme de gestion et d'orchestration commune. Alors que les infrastructures convergentes peuvent être déployées en tant que serveurs nus, les composants physiques sont pour la plupart virtualisés au moyen de technologies de type hyperviseur.

1.3.4 Les serveurs virtuels décrits dans la présente IP représentent la prestation d'une solution de nuage privé dans les locaux de SPC, où le fournisseur possède et gère l'infrastructure sous-jacente et SPC l'achète sur une base de capacité sur demande. L'unité de consommation est une instance de système d'exploitation individuelle qui s'exécute sur un serveur physique.

- 1.3.5 L'utilisation de l'infrastructure convergente ou de serveurs virtuels permet d'offrir une infrastructure hautement automatisée et économique qui répond rapidement aux exigences opérationnelles changeantes sans devoir réorganiser physiquement l'infrastructure déployée ni en acquérir une nouvelle. Les infrastructures convergentes et les serveurs virtuels sont dimensionnés et déployés en fonction de modèles qui permettent la mise en œuvre et la croissance au moyen d'une approche prédéfinie. Cela permet d'éliminer les fardeaux de planification et de configuration des déploiements classiques et la dépendance à l'interaction humaine pendant la phase d'approvisionnement. Leur architecture simplifiée respective réduit le temps de déploiement de nouvelles capacités, offre une plus grande polyvalence des services et améliore l'efficacité de la capacité déployée tout en réduisant les risques opérationnels.
- 1.3.6 SPC aura besoin des « plateformes d'usage général » pour l'infrastructure convergente et les serveurs virtuels afin d'héberger la majorité des charges de travail des partenaires (p. ex., J2EE commun, .NET, hébergement d'applications commerciales) et de « plateformes d'usage particulier » qui répondent à des besoins particuliers qui ne conviennent pas à la plateforme d'usage général (p. ex., calcul de haute performance, ordinateur central, passerelle VoIP).
- 1.3.7 L'utilisation de l'infrastructure convergente et des serveurs virtuels procure un plan détaillé à SPC pour accélérer la prestation de services et l'approvisionnement en applications et permet de déployer la majorité des charges de travail de chaque centre de données de SPC à titre d'infrastructure principale.
- 1.3.8 Les exigences prévues relatives à l'ISSCD sont résumées dans le tableau 2 ci-dessous (une description complète des différentes catégories et une matrice des responsabilités aux sections 4 [Stratégie d'approvisionnement] et 5 [Matrice des responsabilités] de l'annexe B). SPC mettra au point la structure des catégories et des sous-catégories éventuelles au sein de chaque catégorie durant la phase d'examen et de précision des exigences.

Tableau 2 : Résumé des exigences de l'ISSCD

Category	Category Name	Summary Description
1	<b>L'infrastructure de stockage et de serveur (ISS)</b>	Serveurs autonomes, infrastructure convergente polyvalente et infrastructure convergente à usage spécifique utilisant une architecture X86 pour le fonctionnement des systèmes d'exploitation Windows et Linux. Serveurs autonomes et des solutions de stockage matériel et virtuel afin de respecter les exigences de stockage en ligne et hors ligne.
2	<b>Serveurs virtuels</b>	Des serveurs virtuels X86 polyvalents et à usage spécifique afin d'exploiter des systèmes Windows et Linux.
3	<b>Plateforme de contrôle de l'info-nuage</b>	Plateforme unique de contrôle de l'info-nuage, comprenant, notamment, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- portail libre-service</li> <li>- catalogue des services</li> <li>- facturation ou récupération des données à la facturation</li> <li>- gestion de la capacité</li> <li>- gestion du rendement</li> <li>- gestion de la configuration et du changement</li> <li>- organisation</li> <li>- connecteur au nuage externe</li> <li>- gestion du cycle de vie</li> <li>- option d'approvisionnement en serveur, stockage et interconnexion.</li> </ul>
4	<b>Contrats relatifs aux logiciels de plateforme (EN DEHORS)</b>	Afin de respecter les exigences relatives à l'état définitif du logiciel d'infrastructure de TI, SPC compte simplifier, normaliser et regrouper les listes de produits logiciels, en conformité avec les services offerts à l'état définitif et le catalogue des services, dans le

Category	Category Name	Summary Description
	<b>DE LA PORTÉE DE CETTE IQ</b>	but de réduire ou d'éliminer le chevauchement des fonctionnalités. <u>Cette activité sera exécutée séparément et ne fait pas partie de la portée de la présente IQ.</u>

1.3.9 La présente invitation à se qualifier est lancée par SPC. Les contrats découlant des demandes de soumissions subséquentes devraient être utilisés par SPC pour fournir des services partagés à ses clients, soit SPC lui-même, les institutions fédérales qui sont tenues d'utiliser les services de SPC en tout temps pendant la durée du contrat, et toute autre organisation qui n'est pas tenue d'utiliser les services de SPC en tout temps pendant la durée du contrat, mais qui choisit d'y avoir recours ponctuellement. Ce processus d'invitation à soumissionner n'empêche pas SPC de recourir à une autre méthode d'approvisionnement pour ces entités ou les autres entités du gouvernement du Canada ayant des besoins identiques ou similaires.

#### **1.4 Exception au titre de la sécurité nationale**

1.4.1 Le besoin relatif à des services d'ISSCD fait l'objet d'une exception relative à la sécurité nationale. Par conséquent, il n'est assujéti à aucun accord commercial.

#### **1.5 Souveraineté des données**

1.5.1 Le gouvernement du Canada a l'obligation de protéger les renseignements personnels de la population canadienne en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. De plus, il doit gérer les menaces à la sécurité, les risques et les incidents de façon proactive pour assurer la protection des biens, des renseignements et des services essentiels du gouvernement et assurer, en même temps, la sécurité nationale.

1.5.2 Tous les renseignements gérés par le GC, y compris ceux qui sont publiés et accessibles au public, exigent une protection contre les accès non autorisés. À cette fin, la demande de soumissions prévue pourrait inclure une partie ou la totalité des exigences suivantes :

- a) le droit du Canada d'ordonner la destruction ou la suppression des données du GC;
- b) les données du gouvernement en transit seront protégées adéquatement et ne seront ni sauvegardées, ni copiées ou stockées entre les points de départ et d'arrivée;
- c) les données du gouvernement qui sont au repos demeureront à l'intérieur des limites géographiques du Canada;
- d) l'entrepreneur doit respecter les instruments de politique et les pratiques du gouvernement du Canada en matière de confidentialité et de sécurité, et la notification du gouvernement du Canada concernant les atteintes à la confidentialité et à la sécurité;

1.5.3 Le Canada peut limiter l'accès des fournisseurs devant avoir accès aux données aux entreprises qui peuvent prouver leur immunité aux lois étrangères.

#### **1.6 Conflit d'intérêts / Avantage indu**

1.6.1 Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les répondants sont avisés que le Canada peut rejeter une réponse dans les circonstances suivantes :

- a) le répondant, une entité affiliée, un sous-traitant ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation des stratégies et des documents liés au processus d'approvisionnement ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;
- b) le Canada juge que le répondant, une entité affiliée, un sous-traitant ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumission qui n'étaient pas à la disposition des autres fournisseurs et que cela donne ou semble donner au répondant un avantage indu.

- 1.6.2 À cet égard, le Canada souligne qu'il a fait appel aux services d'un certain nombre d'experts-conseils ou entrepreneurs du secteur privé dans la préparation des stratégies et des documents se rapportant au processus d'approvisionnement, dont :
- a) PricewaterhouseCoopers Canada LLP
  - b) TEKsystems Inc.
  - c) Eagle Professional Resources Incorporated
- 1.6.3 Le Canada ne considère pas que, en soi, l'expérience acquise par un répondant qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans l'IQ (ou des biens et services semblables) au Canada représente un avantage indu en faveur de ce dernier ou crée un conflit d'intérêts. Ce répondant demeure cependant assujéti aux critères énoncés plus hauts.
- 1.6.4 Dans le cas où le Canada a l'intention de disqualifier une réponse conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le répondant et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue avant de prendre une décision définitive. Les répondants ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture. En présentant une réponse, le répondant déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. Le répondant reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

## PARTIE 2 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- 2.1.1 Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans l'invitation à se qualifier par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2.1.2 Les répondants qui présentent une réponse s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de l'invitation à se qualifier.
- 2.1.3 Le document 2003 (2014-06-26), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à l'invitation à se qualifier et en fait partie intégrante, sauf :
- a) lorsque l'expression « demande de soumissions » est utilisée, la remplacer par « invitation à se qualifier »;
  - b) lorsque le terme « soumission » est utilisé, le remplacer par « réponse »;
  - c) lorsque le terme « soumissionnaire » est utilisé, le remplacer par « répondant ».
  - d) le paragraphe 5(4), qui traite d'un délai de validité, ne s'applique pas étant donné que la présente invitation invite seulement les fournisseurs à se qualifier.
  - e) la section 3 des Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels 2003 est modifiée comme suit : supprimer « Conformément à la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, L.C. 1996, ch. 16) ».
  - f) les paragraphes 4 et 5 de la section 1 sont supprimés.
  - g) les sections 6 et 7 sont supprimées :
  - h) le titre de la section 10 est modifié comme suit : « Capacité juridique, et information sur la propriété et le contrôle »; le premier paragraphe est numéroté 1 et les éléments suivants sont ajoutés :
    - (i) Le répondant doit fournir, à la demande de l'autorité contractante, les renseignements suivants et tout autre renseignement requis concernant la propriété et le contrôle du répondant, de ses propriétaires, de sa direction, de toute personne morale et société de personnes qui lui est liée:
      1. un organigramme sur lequel figurent toutes les personnes morales et sociétés de personnes liées au répondant;
      2. une liste de tous les intervenants ou partenaires du répondant, selon le cas; si le répondant est une filiale, l'information doit être fournie pour chaque société mère (personne morale ou société de personnes), et ce, jusqu'à l'ultime propriétaire;
      3. une liste de tous les cadres et administrateurs du répondant, comprenant l'adresse de leur domicile, leurs date et lieu de naissance, et leur(s) citoyenneté(s); si le répondant est une filiale, cette information doit être fournie pour chaque société mère (personne morale ou société de personnes), et ce, jusqu'au premier propriétaire. Si le répondant est une coentreprise, ces renseignements doivent être fournis pour chaque membre de la coentreprise. L'autorité contractante peut aussi demander que ces renseignements soient fournis pour tout sous-traitant mentionné dans la soumission;
      4. aux fins d'application de cette section, une personne morale ou une société de personnes sera considérée comme liée à une autre partie :
        - a. s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
        - b. si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire),

ou ont entretenu une telle relation au cours des deux dernières années précédant la date de clôture; ou

- c. si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre, ou d'un même tiers.
- i) Aux fins de la présente invitation à se qualifier, SPC a adopté les politiques de TPSGC spécifiquement mentionnées dans les Instructions uniformisées.

En cas de divergence entre les dispositions du document 2003 et celles du présent document, les dispositions pertinentes du présent document ont préséance. Toute référence à TPSGC dans les Instructions uniformisées sera interprétée comme une référence à SPC.

## 2.2 Présentation des réponses

- 2.2.1 Les réponses doivent être présentées à l'autorité contractante, **par courriel à l'adresse indiquée**, au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de l'invitation à se qualifier.
- 2.2.2 En raison du caractère de l'invitation à se qualifier, les réponses remises en personne, envoyées par la poste ou par messenger, ou transmises par télécopieur à l'intention de Services partagés Canada ne seront pas acceptées.
- 2.2.3 Les fournisseurs sont priés d'envoyer un courriel indiquant leur intention de présenter une réponse à [Consultationspc.sscconsultation@ssc-spc.gc.ca](mailto:Consultationspc.sscconsultation@ssc-spc.gc.ca), et ce avant la date de clôture.

## 2.3 Demandes de renseignements et commentaires

- 2.3.1 Toutes les demandes de renseignements et les commentaires, y compris les suggestions visant à améliorer le processus de demande de soumissions, concernant l'IQ et les annexes jointes, doivent être présentés par écrit à l'autorité contractante mentionnée ci-dessous, conformément aux périodes indiquées au tableau 2 ci-dessous. Les demandes de renseignements reçues après le délai propre à chaque période pourraient rester sans réponse.

Autorité contractante : Solinda Phan

Courriel : [ConsultationSPC.SSCConsultation@spc-ssc.gc.ca](mailto:ConsultationSPC.SSCConsultation@spc-ssc.gc.ca)

Téléphone : (613) 302-6895

- 2.3.2 Bien que le Canada ait fourni des indications sur la façon dont il gérera le processus des demandes de renseignements, les répondants devraient soumettre leurs demandes de renseignements le plus tôt possible et ne devraient pas présumer de la nature des exigences de la DRPE. Les répondants qui ne soulèvent pas les problèmes et les questions qui les préoccupent pendant la période de demande de renseignements le font à leurs propres risques.

**Tableau 3 : Périodes des demandes de renseignements**

<b>Période 1 - Période de questions initiale</b>	<b>Période 2 - Période de questions finale</b>
La période de questions initiale pour les répondants prend fin le dix jours civils après la date de publication initiale de l'IQ, à 23 h 59, HAE.	La période finale pour poser des questions en ce qui concerne uniquement les réponses données par le Canada aux questions initiales se terminera à 14 h HAE, le 3 <sup>e</sup> jour civil après que la réponse aux questions posées pendant la période 1, c.-à-d. la période de questions initiale, est affichée sur <a href="http://achatsetventes.gc.ca">achatsetventes.gc.ca</a> .
Le Canada répondra aux questions des fournisseurs pendant la période de questions.	Le Canada répondra aux questions des fournisseurs pendant la période de questions.

- 2.3.3 Les répondants devraient indiquer le plus exactement possible la section et le numéro d'article de la demande de soumissions auquel renvoie leur demande de renseignements. Les répondants devraient prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour

permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander au répondant de le faire, et y répondra en transmettant des copies des réponses à tous les répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à toutes les parties intéressées.

- 2.3.4 **Documents manquants** : S'il manque un document dans la proposition du répondant, le Canada peut demander à ce dernier de le transmettre. Le répondant devra le faire dans la période fixée par l'autorité contractante, faute de quoi sa proposition sera évaluée sans le document omis.

## 2.4 Composition de l'équipe de base (le cas échéant)

- 2.4.1 Une équipe de base n'est pas permise pour la catégorie 1. Elle est cependant permise pour les catégories 2 et 3.
- 2.4.2 L'équipe de base peut comprendre au plus un responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier et deux autres membres, ci-après désignés par membres 2 et 3 de l'équipe de base.
- 2.4.3 S'il choisit d'utiliser l'expérience d'un membre de son équipe de base dans sa réponse technique aux catégories 2 et 3, le répondant doit indiquer, dans le formulaire de présentation de l'IQ (Formulaire 1), le nom des sociétés ou des organisations pertinentes qui composent son équipe de base.
- 2.4.4 Lorsqu'un répondant est désigné responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier, il ne peut plus changer de rôle par la suite et laisser sa place à un membre de son équipe de base, et ce, pour la durée du processus d'approvisionnement. La raison en est que le contrat lui sera attribué. Le responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier sera responsable de tous les livrables prévus au contrat. Les autres membres de l'équipe agissent comme soutien du responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier.
- 2.4.5 Les répondants peuvent utiliser les services de sous-traitants supplémentaires, selon les besoins, pendant la durée des arrangements ou des contrats subséquents, mais les sous-traitants ne font pas partie de l'équipe de base, et leurs qualifications ne seront pas évaluées dans le cadre du processus d'évaluation de l'IQ.
- 2.4.6 L'équipe de base d'un répondant doit conserver les mêmes membres indiqués dans la réponse à l'invitation à se qualifier pendant les étapes subséquentes du processus d'approvisionnement lié à l'ISSCD et jusqu'à deux années suivant la mise en œuvre complète de l'ISSCD. Si, pendant la durée du contrat, l'entrepreneur détermine qu'il doit modifier le rôle d'un membre de l'équipe de base pour des motifs liés à la prestation des services, il peut présenter à l'autorité contractante une demande écrite dans laquelle il indique les motifs du changement. Les rôles ne peuvent être modifiés qu'après réception par l'entrepreneur d'une autorisation écrite de l'autorité contractante.

## PARTIE 3 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES RÉPONSES

### 3.1 Instructions relatives à la préparation des réponses

3.1.1 **Copies à fournir** : Le Canada demande que les répondants fournissent leur réponse en sections distinctes, comme suit :

- a) Section I : Réponse de qualification par catégorie (1 copie électronique)
  - i) formulaire de présentation de l'IQ dûment signé et rempli (Formulaire 1)
  - ii) réponse distincte aux critères d'évaluation obligatoires pour chaque catégorie
  - iii) formulaire d'engagement en matière de prix rempli et signé (Formulaire 4)
  - iv) preuve d'inscription au Programme de la sécurité industrielle
- b) Section II : Attestations (1 copie électronique)
- c) Chaque réponse devrait être sauvegardée comme suit :
  - i) le nom du répondant;
  - ii) le numéro de la demande de soumissions;
  - iii) la « Réponse de qualification pour [insérer le nom de la catégorie] »;

Par exemple : *Société ABC IQ 10040747-A – Réponse de qualification liée à l'infrastructure de serveur et de stockage*

- d) Les prix ne font pas partie des exigences et ne devraient pas être inclus dans la réponse. On demande aux répondants de ne pas inclure de brochures ou de matériel promotionnel dans leur réponse.

3.1.2 **Format de réponse** : Le Canada demande que les répondants suivent les instructions ci-dessous pour préparer leur réponse :

- a) utiliser format du papier 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de l'invitation à se qualifier;
- c) inclure, sur le dessus de chaque volume de la réponse, une page titre comprenant le titre, la date, le numéro du processus d'approvisionnement, le nom et l'adresse du répondant, et les coordonnées de son représentant;
- d) inclure une table des matières; et
- e) les versions électroniques des réponses doivent être fournies dans un format compatible avec Office Suite 2003 de Microsoft ou Acrobat 9.0 d'Adobe.

### 3.1.3 Langue de correspondance

Les répondants devraient indiquer dans le formulaire de soumission la langue officielle du Canada qu'ils préfèrent utiliser à l'avenir dans les communications avec le Canada concernant la présente invitation à se qualifier et toutes les prochaines phases du processus d'invitation à soumissionner.

### 3.1.4 Présentation d'une seule réponse par un groupe répondant

- a) La présentation de plus d'une réponse de la part des membres d'un même groupe répondant pour chaque catégorie de cette IQ n'est pas permise dans le cadre de la présente invitation à se qualifier. Si les membres d'un groupe répondant prennent part à l'élaboration de plus d'une réponse, le Canada leur donnera deux jours ouvrables pour déterminer la réponse à prendre en compte dans le cadre de la présente invitation à se qualifier. À défaut de respecter cette échéance, toutes les réponses seront déclarées irrecevables et seront rejetées.
- b) Pour les besoins du présent article, le terme « **groupe répondant** » désigne toutes les entités (qu'il s'agisse d'une ou de plusieurs personnes physiques, de sociétés, de

partenariats, de sociétés de personnes à responsabilité limitée, etc.) liées entre elles. Peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement, on considère que les entités sont « **liées** » dans le cadre de la présente invitation à se qualifier :

- i) s'il s'agit de la même personne morale (c'est-à-dire la même personne physique, société, société de personnes à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
  - ii) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
  - iii) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire), ou en ont entretenu une au cours des deux dernières années ayant précédé la clôture de l'invitation à se qualifier;
  - iv) les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre, ou d'un même tiers.
- c) Une réponse fournie par un groupe répondant peut comprendre des membres de l'équipe de base. Les membres de l'équipe de base d'un groupe répondant peuvent figurer à ce titre dans plusieurs réponses.
  - d) Un membre d'un groupe répondant ne peut pas être un membre de l'équipe de base d'un autre groupe répondant au sein de la même catégorie. Cependant, un membre d'un groupe répondant pourra faire partie de l'équipe de base d'un autre groupe répondant dans une catégorie distincte.
  - e) Le responsable de la réponse à l'IQ aura la discrétion de déterminer les activités de la phase d'examen et de précision des exigences auxquelles participeront les membres de l'équipe de base.
  - f) Les membres de l'équipe de base qui sont identifiés dans une réponse et utilisés par un répondant ou un groupe répondant pour satisfaire aux critères de l'IQ doivent être inclus dans la soumission du répondant (ou de groupe répondant) à la suite de toute demande de propositions, demande d'offres à commandes ou demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.

### 3.2 Section I : Réponse de qualification

3.2.1 Une réponse de qualification complète comprend les éléments suivants :

- a) **Formulaire de soumission (demandé à la clôture de l'invitation à se qualifier)** : Les répondants devraient inclure le formulaire de présentation des réponses avec leur réponse, et ce, pour chaque catégorie. Il s'agit d'un formulaire dans lequel les répondants peuvent fournir les renseignements exigés aux fins de l'évaluation, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise – approvisionnement du répondant, la langue de correspondance, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada détermine que les renseignements exigés dans le formulaire de soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au répondant la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- b) **Réponse aux Critères d'évaluation obligatoires – Pièce jointe 4.1 (demandé à la clôture de l'invitation à se qualifier)**: Dans leur réponse, les répondants doivent démontrer leur compréhension des exigences décrites dans l'invitation à se qualifier et expliquer comment ils **répondront** à ces critères d'évaluation. Les répondants doivent démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux. La réponse doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la réponse sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la réponse.

Les listes de vérification des critères d'évaluation obligatoires qui suivent les critères d'évaluation obligatoires de chaque catégorie sont fournies pour aider les répondants à s'assurer que toutes les exigences ont été prises en compte dans leur réponse. Il n'est pas

obligatoire de suivre la liste, mais il est recommandé de le faire. Afin de faciliter l'évaluation de la réponse, le Canada demande que les répondants reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les répondants peuvent faire référence à différentes sections de leur réponse en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Dans sa réponse à chaque critère d'évaluation pour laquelle l'expérience est évaluée, le répondant doit préciser Le membre de l'équipe de base qui possède l'expérience à évaluer.

Lorsque leur expérience est exigée dans leur réponse, les répondants peuvent seulement soumettre l'expérience des entités suivantes en plus de leur propre expérience, s'il y a lieu :

- i) les partenaires d'une coentreprise;
- ii) la société mère;
- iii) une filiale;
- iv) une société affiliée;

Lorsque l'expérience d'un membre de l'équipe de base est exigée, dans leur réponse, les répondants peuvent seulement soumettre l'expérience d'entreprise des entités suivantes en plus de l'expérience du répondant, comme indiqué ci-dessus, s'il y a lieu :

- i) membres de l'équipe de base;
- ii) la société mère d'un membre de l'équipe de base;
- iii) la filiale d'un membre de l'équipe de base;
- iv) une société affiliée à un membre de l'équipe de base.

L'expérience d'un prédécesseur de l'entreprise sera évaluée à titre d'expérience du répondant si :

- i) le prédécesseur de l'entreprise a fusionné avec une autre entreprise pour former le répondant;
- ii) la totalité ou la quasi-totalité des actifs du prédécesseur de l'entreprise ont été acquis par le répondant, la majorité des employés du prédécesseur de l'entreprise sont devenus des employés du répondant et le prédécesseur de l'entreprise et le répondant poursuivent essentiellement les mêmes activités;
- iii) la totalité ou la quasi-totalité d'un service du prédécesseur de l'entreprise qui était chargé d'exécuter les travaux en lien avec l'expérience exigée a été transférée chez le répondant, ainsi que la majorité ou la quasi-totalité des employés de ce service, et le répondant poursuit essentiellement les mêmes activités que ce service.

Les répondants ne sont pas tenus d'inclure des données de référence de clients lorsqu'ils décrivent leur expérience en matière de projet. Des descriptions détaillées de leur expérience de projet sont suffisantes. L'expérience des répondants sera évaluée selon un principe simple de réussite ou d'échec (p. ex., conforme ou non conforme). Les répondants qui ne satisfont pas à un critère d'évaluation technique précisé à la pièce jointe 4.1 seront disqualifiés.

Les références de projet exigées pour les critères d'évaluation obligatoires de la pièce jointe 4.1 peuvent être les mêmes, mais ne sont pas tenues de l'être. Toutefois, pour ce qui est des critères d'évaluation individuels (p. ex., le critère O1 de la pièce jointe 4.1.1), le répondant doit citer un seul projet qui respecte tous les éléments du critère relatif à l'expérience.

Le client cité pour chaque projet de référence ne doit pas être une entité apparentée du répondant ou des membres de l'équipe de base (c'est-à-dire que le client ne doit pas être une filiale et doit agir de manière être indépendante) pour pouvoir être pris en considération.

Dans les documents à l'appui des projets de référence, les répondants doivent indiquer le numéro de la page ou des pages qui traitent d'une exigence particulière en matière d'expérience technique de l'entreprise.

Dans le cas d'un répondant en coentreprise, chaque projet de référence peut être fourni par un membre différent de la coentreprise. Il n'est pas nécessaire que les projets aient été exécutés par le répondant même.

**c) Engagement en matière de prix (demandée à la clôture de l'IQ, obligatoire sur demande)**

On demande aux répondants de présenter l'engagement en matière de prix (formulaire 4) avec leur réponse. Si un répondant ne fournit pas l'engagement en matière de prix signé avec sa réponse, il devra le présenter à la demande de l'autorité contractante. La présentation d'un engagement en matière de prix signé est une exigence obligatoire pour la qualification conformément à l'IQ.

**d) Attestation de sécurité (obligatoire à la clôture de l'IQ)**

Les répondants doivent posséder une attestation de sécurité comme il est qu'indiqué à la section 4.3.

**3.3 Section II : Attestations**

Les exigences en matière d'attestations sont précisées dans la partie 5 – Attestations.

## **PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES DE QUALIFICATION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- 4.1.1 Les réponses seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de l'invitation à se qualifier, y compris les critères d'évaluation.
- 4.1.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher un consultant indépendant, ou d'utiliser toute ressource du gouvernement, pour évaluer toute réponse. Tous les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- 4.1.3 Services partagés Canada a retenu les services de Samson and Associates comme surveillant de l'équité pour le présent processus d'invitation. Le surveillant de l'équité ne fera pas partie de l'équipe d'évaluation, mais il devra vérifier que celle-ci respecte le processus d'évaluation décrit dans la présente invitation à se qualifier.
- 4.1.4 En plus de n'importe quels autres délais prescrits dans la présente invitation à se qualifier :
- a) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande des précisions au répondant au sujet de sa réponse (y compris les attestations) ou s'il veut vérifier celle-ci, le répondant disposera d'un délai de deux jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir au Canada les renseignements nécessaires. À défaut de respecter ce délai, la réponse sera jugée non conforme.
  - b) **Prolongation du délai** : Si le répondant a besoin de plus de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

### **4.2 Critères d'évaluation obligatoires**

On examinera chaque réponse pour déterminer si elle satisfait aux exigences obligatoires de l'invitation à se qualifier. Tous les éléments de l'invitation à se qualifier qui constituent des exigences obligatoires sont désignés par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les réponses qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront jugées non conformes et seront rejetées.

Les exigences obligatoires sont décrites dans la pièce jointe 4.1 et seront évaluées individuellement selon le principe simple de réussite ou d'échec.

- 4.2.1 Les répondants ne pourront pas présenter d'autres clients ou projets comme références après la date de clôture de l'IQ, à moins que SPC lance une seconde vague de qualification.
- 4.2.2 Les répondants doivent certifier que les renseignements fournis sont exacts et véridiques.

### **4.3 Exigences en matière d'attestation de sécurité**

- a) Les conditions suivantes devraient être remplies d'ici la date de clôture de l'IQ, mais elles peuvent être remplies durant la phase de la demande de soumissions subséquente.
  - (i) Le répondant (excluant les membres de l'équipe de base) doit être inscrit auprès du Programme de sécurité industrielle (PSI) de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- b) On prévoit qu'au cours des phases subséquentes du processus d'approvisionnement, les répondants seront respecter les attestations de sécurité suivantes fournie de la DSIC (conformément à l'annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité [LVERS]) :

L'entrepreneur doit, en tout temps au cours de son travail pour le marché, l'offre à commandes ou l'arrangement en matière d'approvisionnement, détenir une attestation de sécurité d'installation (ASI) délivrée par le Programme de sécurité industrielle de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

L'entrepreneur et ses employés doivent TOUS détenir une côte secrète délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

**L'entrepreneur doit posséder une autorisation de détenir des renseignements (ADR)** de niveau SECRET délivrée par le Programme de sécurité industrielle de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

L'entrepreneur et ses employés NE DOIVENT retirer aucun renseignement ou bien très secret du lieu de travail.

L'entrepreneur et ses employés NE DOIVENT PAS utiliser leurs systèmes de TI pour traiter, produire ou stocker électroniquement des données ou des renseignements PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS.

Les activités de sous-traitance comportant des exigences en matière de sécurité NE DOIVENT PAS être octroyées avant l'obtention de la permission écrite de Services partagés Canada.

L'entrepreneur et ses employés doivent se conformer aux dispositions énoncées dans les lois et documents suivants :

- (i) Ministère de la Justice – Loi sur la protection de l'information (telle que modifiée)
- (ii) Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)
- c) Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les répondants devraient consulter le document « Enquête de sécurité sur les organisations » (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ssi-iss-services/eso-oss-fra.html>) sur le site Services de TPSGC.
- d) Dans le cas d'une coentreprise, chaque membre de la coentreprise doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité.
- e) Le Canada se réserve le droit de modifier les exigences relatives à la sécurité après la phase de l'IQ. Le Canada fournira la demande de propositions ou la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement et les clauses contractuelles relatives à la sécurité au cours d'une phase subséquente du processus d'approvisionnement.

#### **4.4 Critères de qualification**

- 4.4.1 Pour chaque catégorie, une réponse doit respecter les exigences de l'IQ et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires pour être déclarée recevable.
- 4.4.2 Un répondant dont la réponse a été déclarée recevable est un répondant qualifié pour la prochaine étape du processus d'invitation à soumissionner. Toutefois, le Canada se réserve le droit de réévaluer la qualification d'un répondant qualifié en tout temps durant le processus d'invitation à soumissionner. Par exemple, si l'autorisation de sécurité du répondant change ou vient à échéance de manière à ce que le répondant ne satisfasse plus aux exigences de la présente invitation à se qualifier, il ne sera plus un répondant qualifié.

## **PARTIE 5 ATTESTATIONS**

Les répondants doivent fournir les attestations et les documents exigés avec leur réponse. Les répondants qui ne présentent pas certaines ou l'ensemble des attestations (ou si les attestations semblent comporter des erreurs) auront la possibilité, après la date de clôture, de soumettre ou de présenter à nouveau leurs attestations. Les attestations fournies au Canada par les répondants peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada à tout moment durant le présent processus. Le Canada déclarera une réponse irrecevable s'il constate que le répondant a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations durant la période d'évaluation de l'invitation à se qualifier ou le processus de demande de soumissions subséquente.

L'autorité contractante aura le droit de demander en tout temps durant ce processus des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du répondant. À défaut de répondre à cette demande, la réponse sera également déclarée non conforme ou toute soumission présentée au cours des phases subséquentes sera déclarée non conforme ou sera considérée comme un manquement à tout contrat subséquent pouvant être établi pendant une phase subséquente du présent processus.

### **5.1 Attestation de l'expérience de l'entreprise**

Le répondant atteste que tous les renseignements fournis concernant l'expérience de son entreprise ainsi que les documents à l'appui soumis avec sa réponse, particulièrement les renseignements relatifs à l'expérience et la portée des projets du répondant, sont exacts et véridiques.

### **5.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

- a) En présentant une réponse, le répondant atteste qu'il, et tout membre de la coentreprise si le répondant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) qui se trouve sur le site Web du Emploi et Développement social Canada (EDSC) ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)).
- b) Le Canada aura le droit de déclarer une réponse non conforme si le répondant ou tout membre de la coentreprise (dans le cas où le répondant est une coentreprise) figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) » au moment de l'évaluation des réponses et à l'attribution d'un contrat découlant de toute demande de soumissions subséquente.
- c) Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) pendant la durée du contrat.
- d) Le répondant doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie avant l'attribution du contrat. Si le répondant est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### **5.3 Attestation du fabricant original de matériel (FEO)**

- a) Tout répondant qui n'est pas le fabricant original de matériel (FEO) pour tous les éléments du matériel proposé dans la réponse de qualification doit présenter une certification du FEO attestant son autorisation de fournir et de maintenir le matériel du FEO, qui doit être signé par le FEO (non pas le répondant). Aucun contrat découlant de toute demande de soumissions subséquente ne sera attribué à un répondant qualifié qui n'est pas le FEO du matériel qu'il propose de fournir au Canada si le certificat du FEO n'a pas été fourni au Canada. On demande aux répondants d'utiliser le formulaire d'attestation du FEO contenu dans l'invitation à se qualifier. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements

demandés dans le formulaire d'attestation du FEO, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Dans le cas des répondants et des FEO qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la réponse non conforme.

- b) Si le matériel proposé par le répondant provient de différents FEO, il est exigé de déposer une attestation distincte pour chacun de ces fabricants.
- c) Aux fins du présent processus de demande de soumissions, FEO désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

#### 5.4 Ancien fonctionnaire

- a) Pour les besoins en matière de services, les répondants qui ont reçu paiement forfaitaire ou qui touchent une pension doivent fournir dans le formulaire de soumission l'information demandée ci-dessous.
- b) Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les répondants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, au besoin, l'information requise n'ont pas été fournies au plus tard à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le répondant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de répondre à la demande du Canada et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence de rendre la réponse non conforme.
- c) Définitions : Aux fins de cette clause,
  - i) « ancien fonctionnaire » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.C., 1985, c. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada et comprend :
    1. une personne;
    2. une personne qui s'est incorporée;
    3. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
    4. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
  - ii) « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi suite à la mise en place des divers programmes de réduction des effectifs de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fins de services, qui se mesure de façon similaire.
  - iii) « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP) L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des*

*parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch.C-8.

- d) **Ancien fonctionnaire touchant une pension** : Conformément aux définitions précédentes, si le répondant est un ancien fonctionnaire touchant une pension, il doit fournir l'information suivante pour tout ancien fonctionnaire touchant une pension, s'il y a lieu :
- i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
  - ii) la date de cessation d'emploi ou de la retraite de la fonction publique.

En fournissant cette information, les répondants acceptent que le statut du répondant qualifié, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

- e) **Directive sur le réaménagement des effectifs** : Si le répondant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs, il doit fournir l'information suivante :
- i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
  - ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
  - iii) la date de la cessation d'emploi;
  - iv) le montant du paiement forfaitaire;
  - v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
  - vi) la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
  - vii) le numéro et le montant (honoraires) d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires pouvant être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$ (taxes applicables comprises).

## 5.5 Entente de non-divulgence à intégrer à l'invitation à se qualifier

- a) En présentant une réponse, le répondant accepte les modalités de l'entente de non-divulgence ci-dessous (l'entente de non-divulgence) :
- b) Le répondant s'engage à préserver la confidentialité de l'information qu'il reçoit du Canada concernant l'évaluation par le Canada de son information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (l'information sensible). Cela comprend, mais pas exclusivement, l'aspect de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement qui préoccupe le Canada et les raisons qui expliquent ces préoccupations.
- c) L'information sensible comprend, mais pas exclusivement, les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, qu'ils aient été reçus verbalement, sous forme imprimée ou d'une autre façon ou qu'ils soient ou non considérés comme classifiés, exclusifs ou sensibles.
- d) Le répondant s'engage à ne pas reproduire, copier, divulguer ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit, de l'information sensible pour le compte de personnes autres que ses employés qui détiennent une cote de sécurité correspondant au niveau de l'information sensible consultée, sans avoir reçu au préalable le consentement écrit de l'autorité contractante. Le répondant s'engage à aviser sur-le-champ l'autorité contractante si des personnes, autres que celles autorisées par le présent article, consultent à tout moment de l'information sensible.

- e) Toute l'information sensible demeurera la propriété du Canada et doit être retournée à l'autorité contractante ou détruite à la demande de cette dernière, dans les 30 jours suivant cette demande.
- f) Le répondant est conscient qu'un manquement à cette entente de non-divulgence pourrait entraîner sa disqualification à la phase de l'invitation à se qualifier ou de la demande de propositions, ou une résiliation immédiate du contrat subséquent. Le répondant reconnaît aussi qu'un manquement à l'entente de non-divulgence pourrait donner lieu à un examen de sa cote de sécurité et de son statut de répondant admissible pour d'autres besoins.
- g) L'entente de non-divulgence restera en vigueur indéfiniment.

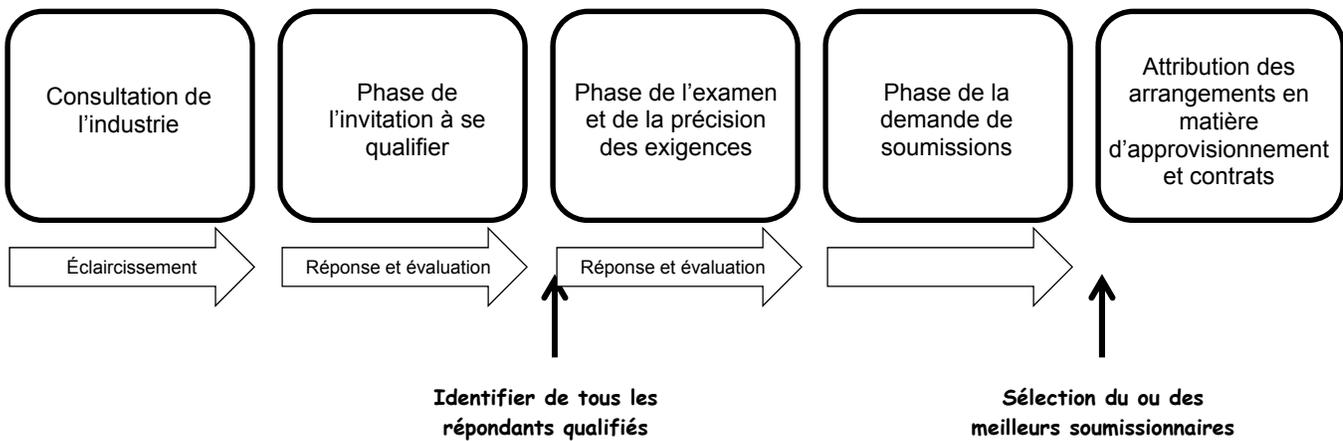
**Annexe A**

**PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT**

**Aperçu**

L'approche d'approvisionnement collaboratif (AAC) en plusieurs étapes est illustré à la figure 1 et résumé au tableau 4 ci-dessous. Ce processus sera suivi jusqu'à l'envoi de la DP finale aux répondants qualifiés à la phase de la demande de soumissions. Cette approche permettra au Canada d'assurer une diligence raisonnable en ce qui a trait aux exigences à l'égard des répondants qualifiés avant le lancement de la demande de soumissions.

**Figure 1 – Approche d'approvisionnement**



**Tableau 4 – Résumé des phases d'approvisionnement**

Phase d'approvisionnement	Objectifs
Consultation de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueillir les commentaires de l'industrie sur les exigences du Canada concernant les services de réseau étendu et l'approche d'approvisionnement, pendant la journée de consultation de l'industrie et de séances personnelles.</li> <li>Solliciter les commentaires de l'industrie sur la stratégie d'ISSCD proposée du Canada, grâce aux demandes de renseignements (DDR) et aux séances de clarification individuelles.</li> <li><b>Cette phase est maintenant terminée.</b></li> </ul>
Invitation à se qualifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier l'IQ dans achatsetventes.gc.ca.</li> <li>Recueillir les réponses à l'IQ pour chaque volet.</li> <li>Évaluer les réponses à l'IQ pour chaque volet.</li> <li>Demander aux répondants qualifiés de passer à la phase de l'examen et de la précision des exigences.</li> </ul>
Examen et précision des exigences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir la possibilité aux répondants qualifiés d'améliorer leur compréhension des exigences.</li> <li>Inviter les répondants à fournir leur information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (ISCA), laquelle peut comprendre une liste de produits de TI (matériel, logiciels, micrologiciels et services), une liste des sous-traitants ainsi que des diagrammes de réseau.</li> <li>SPC peut effectuer la vérification de l'intégrité de la chaîne</li> </ul>

Phase d'approvisionnement	Objectifs
	<p>d'approvisionnement liée à l'ISCA des répondants pour s'assurer que les produits de TI satisfont à certaines normes relatives à la sécurité et à la chaîne d'approvisionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la vérification de l'ISCA est complétée à la phase de l'examen et de la précision des exigences, seuls les fournisseurs dont les listes de produits sont qualifiées pourront passer à la phase de la demande de soumissions.</li> </ul>
Demande de soumissions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier une ou plusieurs demandes de soumissions auprès de l'ensemble des répondants qualifiés portant sur les trois volets.</li> <li>• Procéder à la vérification de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement si elle n'a pas été complétée durant la phase de l'examen et de la précision des exigences.</li> <li>• Recueillir les propositions des soumissionnaires.</li> <li>• Évaluer les propositions pour chacune des catégories.</li> <li>• Sélectionner les meilleures propositions pour chacune des catégories.</li> </ul>
Attribution des arrangements en matière d'approvisionnement et contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribuer les arrangements ou les contrats au ou aux soumissionnaires retenus pour chacune des catégories.</li> </ul>

### Phase de l'invitation à se qualifier

L'objectif de l'IQ est d'inviter des répondants qui possèdent de l'expérience dans la mise en œuvre et l'exploitation de services de réseau étendu à se qualifier.

Chaque catégorie est évaluée individuellement selon des critères d'évaluation obligatoires. Ces critères portent sur la capacité du répondant de fournir la catégorie en question compte tenu de sa capacité, à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de projets antérieurs et en cours.

Les répondants qui satisfont à toutes les exigences obligatoires relatives à l'expérience pour une catégorie donnée se qualifieront pour la catégorie et passeront à la phase de l'examen et de la précision des exigences décrite ci-dessous.

Une fois que les répondants se seront qualifiés et auront été informés qu'ils peuvent passer à la phase suivante du processus d'approvisionnement, le Canada devrait passer à la phase de l'examen et de la précision des exigences. Les répondants qualifiés pourront se retirer du processus en tout temps en transmettant un avis écrit à l'autorité contractante.

### Phase de l'examen et de la précision des exigences

Le Canada entamera la phase d'examen et de précision des exigences en informant les répondants qualifiés du processus détaillé qui sera suivi pour cette phase.

Pendant la phase d'examen et de précision des exigences, le Canada peut fournir aux répondants qualifiés des renseignements comprenant, sans s'y limiter, un aperçu du besoin prévu, des parties de l'énoncé des travaux (EDT) et une version provisoire des modalités. Ces renseignements vise à générer de la rétroaction de la part des répondants qualifiés afin d'aider le Canada à préciser son orientation et à mettre au point les exigences de la demande de soumissions. Ces interactions pourraient comprendre ce qui suit :

- rencontres individuelles;
- exposés;
- outils de collaboration interactifs;
- questions et réponses écrites.

Le Canada examinera les commentaires fournis par les répondants dans l'établissement de l'EDT final pour chaque catégorie ainsi que ses exigences pour la phase de la demande de soumissions.

Une fois ces interactions terminées, le Canada diffusera l'EDT subséquent aux répondants qualifiés et demandera à ces derniers de lui soumettre l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Le Canada peut effectuer une vérification de l'intégrité du processus d'approvisionnement pour s'assurer que les produits de TI des répondants pour chaque volet satisfont à certaines normes relatives à la sécurité et à la chaîne d'approvisionnement. Les répondants qualifiés se verront remettre de plus amples renseignements sur ce processus pendant la phase d'examen et de précision des exigences.

Seuls les répondants qualifiés retenus à la suite de la vérification de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement pour le volet en question passeront à la phase de la demande de soumissions décrite ci-dessous.

### **Phase de la demande de soumissions**

Au cours de la phase de la demande de soumissions, le Canada pourra publier une ou plusieurs DP officielles auprès des répondants qualifiés ayant pris part à la phase de l'examen et de la précision des exigences et qui auront été retenus à la suite de la vérification de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.

### **Phase de l'attribution des arrangements en matière d'approvisionnement et contrats**

Les arrangements en matière d'approvisionnement et contrats seront attribués qu'après la phase de la demande de soumissions et une fois toutes les autorisations internes nécessaires obtenues.

## Annexe B

### STRATÉGIE D'ISSCD

#### 1. VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION

##### a. Vue d'ensemble de Services partagés Canada

Le gouvernement du Canada a créé Services partagés Canada (SPC) le 4 août 2011. À sa création, SPC est devenu responsable d'environ 95 % des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations du gouvernement du Canada liées à l'infrastructure de TI.

La *Loi sur Services partagés Canada* et les décrets connexes confient à SPC le mandat de fournir des services de courriel, de centre de données et de télécommunications à 42 ministères et organismes fédéraux. SPC offre également ces mêmes services à d'autres ministères et organismes fédéraux selon un principe de recouvrement des coûts.

Au moment de sa création, SPC a reçu le mandat clair de simplifier, de regrouper et de transformer la prestation des services d'infrastructure de TI, en particulier les services de courriel, de centre de données et de réseau, par l'amélioration de la prestation de services d'infrastructure de TI pour veiller à ce qu'ils soient fiables, efficaces et sûrs.

L'établissement d'un ou de plusieurs arrangements en matière d'approvisionnement pour l'offre de plateformes de serveur et de stockage normalisées constitue un élément fondamental de ce mandat.

##### b. Situation actuelle

Avant la création de SPC, l'acquisition, l'installation et la gestion de l'infrastructure de TI étaient la responsabilité de chaque ministère et organisme. Au cours des 20 dernières années, cette situation a conduit à une prolifération de matériel informatique et de logiciels provenant de centaines de fabricants de matériel et de fournisseurs de logiciels.

SPC gère actuellement plus de 23 000 serveurs physiques et plus de 40 000 images virtuelles pour le compte de 42 ministères partenaires, ainsi que de quelques autres ministères selon un principe de recouvrement des coûts.

Ces serveurs utilisent actuellement divers systèmes d'exploitation, logiciels de virtualisation, intergiciels d'infrastructure et outils de gestion de systèmes. En outre, ces serveurs utilisent différents cadres de développement d'applications, différents systèmes de gestion de bases de données, différents équipements d'essai et d'autres catégories de logiciels.

Un autre élément tout aussi important à mentionner est que, pour acquérir ces appareils et les logiciels connexes, les ministères ont eu recours, initialement, à diverses méthodes d'approvisionnement. En raison de cette façon de faire, un grand nombre de contrats et de contrats de licence non coordonnés ont été établis, mais ceux-ci ne pouvaient être utilisés que par le ministère qui avait créé et qui contrôlait ces instruments contractuels.

#### 2. Facteurs de changement

##### a. Complexité

La prolifération d'infrastructures matérielles et logicielles a généré de nombreux problèmes communs. En voici des exemples :

- l'utilisation de plateformes matérielles et logicielles non normalisées a entraîné des problèmes d'interopérabilité, ce qui a augmenté la complexité de la communication entre les applications et du transfert des données;
- de nombreux biens informatiques et de stockage, après avoir été achetés par des organisations individuelles, ont été sous-utilisés, car ils n'ont pas été mis à la disposition d'autres organisations gouvernementales;

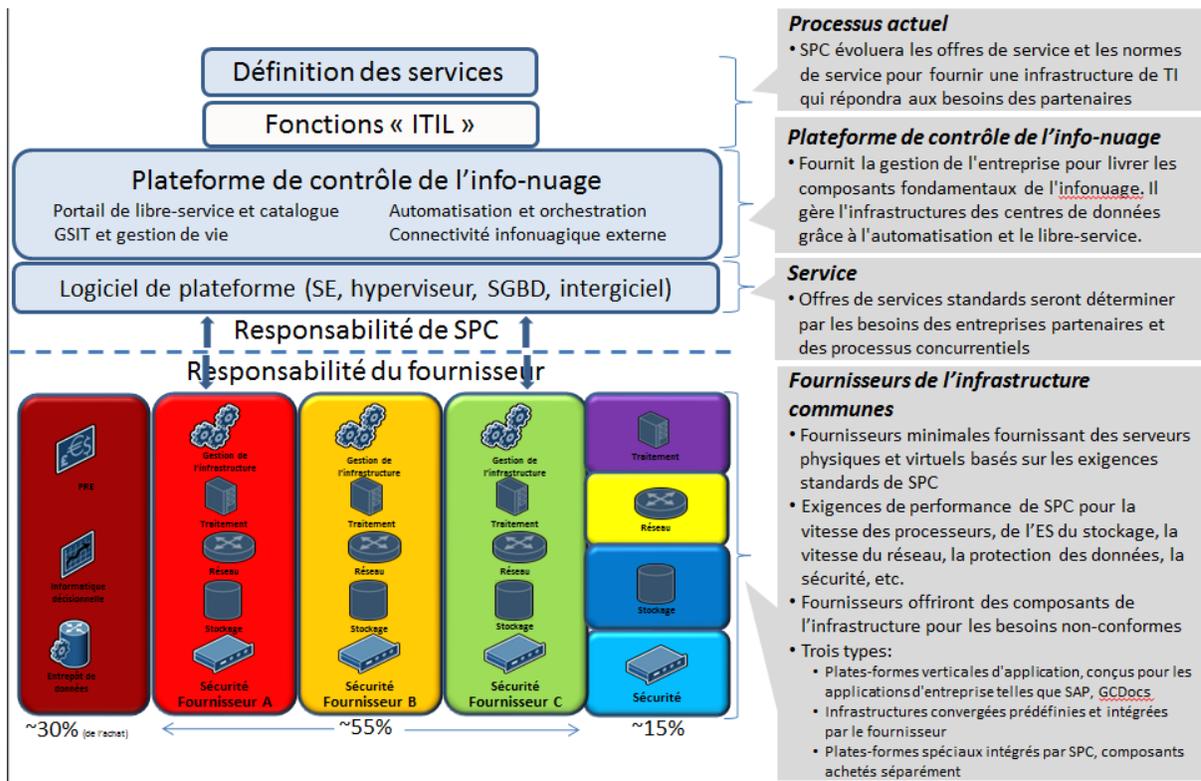
- certaines technologies acquises par les ministères et organismes sont fondées sur des solutions matérielles et logicielles exclusives non normalisées, ce qui a souvent augmenté le coût de fonctionnement de ces solutions et a complexifié leur conversion aux plateformes normalisées;
- en raison de la prolifération des appareils à l'échelle du gouvernement, de nombreuses organisations ont été incapables de remplacer régulièrement tous les appareils, ce qui a causé des interruptions de service imprévues, causées par des lacunes dues au vieillissement.

**b. Pressions relatives à la sécurité**

Les Canadiens et les organismes du secteur privé comptent de plus en plus sur des services en ligne pour exercer leurs activités. Il incombe à SPC de veiller à ce que l'infrastructure sous-jacente utilisée par les ministères et organismes gouvernementaux pour exécuter leurs applications de programme soit sécuritaire et protégée contre l'intrusion, la modification et la destruction.

**3. Schéma d'ISSCD**

Le schéma ci-dessous illustre la situation définitive visée pour l'infrastructure de stockage et de serveur pour les centres de données (ISSCD).



**4. Stratégie d'approvisionnement**

La stratégie d'approvisionnement d'ISSCD de SPC se divise actuellement en quatre catégories. Voici la description de chacune d'elles.

Catégorie	Nom de la catégorie	Description sommaire
1	L'infrastructure de stockage et	Serveurs autonomes, infrastructure convergente à usage général et infrastructure convergente servant à une fin précise basés sur une

Catégorie	Nom de la catégorie	Description sommaire
	<b>de serveur (ISS)</b>	<p>architecture x86 or Unix. Les éléments suivants doivent au minimum être offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. plusieurs classes de serveurs autonomes;</li> <li>b. plusieurs classes d'infrastructure convergente à usage général;</li> <li>c. plusieurs classes d'infrastructure convergente servant à une fin précise pour des configurations spéciales d'applications et de bases de données;</li> <li>d. des services, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation et la configuration de logiciels d'infrastructure pour de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG), comme un hyperviseur ou un système d'exploitation;</li> <li>- l'installation d'autres logiciels pour de l'EFG, comme des cadres de développement et un système de gestion de bases de données, au besoin;</li> <li>- l'installation et la configuration de composants de réseau, de sécurité et de stockage;</li> <li>- l'installation d'appareils dans des centres de données de SPC (p. ex. l'installation dans les bâtis et le câblage);</li> <li>- l'interconnectivité des appareils au réseau de SPC;</li> <li>- la maintenance, le soutien, la réparation de bris, la mise à jour de micrologiciels et la gestion des correctifs;</li> <li>- la gestion de la capacité;</li> <li>- la mise hors service.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Stockage</b>	<p>Solutions de stockage physique et virtuel pour répondre aux exigences de stockage en ligne et hors connexion. Les éléments suivants doivent au minimum être offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Multiples classes de plateformes de stockage en ligne, avec capacité de virtualisation du stockage</li> <li>b. Multiples classes de plateformes de bandothèques virtuelles et physiques, avec capacité de virtualisation du stockage</li> <li>c. Matrice de stockage</li> <li>d. Des services, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation et configuration de logiciels d'infrastructure fournis par le gouvernement</li> <li>- Installation d'appareils dans des centres de données de SPC (p. ex., bâtis et câblage)</li> <li>- Installation et configuration des composants de réseau et de sécurité</li> <li>- Interconnectivité des appareils au réseau de SPC</li> <li>- Maintenance, soutien, réparation de bris, mise à jour de micrologiciels, gestion des correctifs, etc.</li> <li>- Gestion de la capacité</li> <li>- Mise hors service</li> </ul> </li> </ul>
<b>2</b>	<b>Serveurs virtuels</b>	<p>Serveurs virtuels à usage général et servant à une fin précise, gérés par le fournisseur dans les locaux de SPC ou dans les locaux du fournisseur. Les exigences suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. plusieurs classes de serveurs virtuels à usage général basés sur</li> </ul>

Catégorie	Nom de la catégorie	Description sommaire
		<p>une architecture x86;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- systèmes d'exploitation Windows ou Linux;</li> <li>- capacités de mise à l'échelle des composants informatiques ainsi que des composants de stockage et d'interconnectivité;</li> <li>- utilisation d'API standard pour l'accès par une solution de gestion du contrôle;</li> </ul> <p>b. plusieurs classes de serveurs virtuels servant à une fin précise pour des configurations spéciales d'applications et de bases de données et basés sur une architecture x86.</p> <p>c. Le fournisseur retenu sera chargé de mettre en œuvre un nuage virtuel dans les centres de données du gouvernement du Canada. L'unité de consommation sera le « serveur virtuel ». L'infrastructure infonuagique sera achetée et consommée sur un serveur virtuel sur une base de serveur virtuel.</p> <p>Les serveurs virtuels doivent répondre, au minimum, aux exigences de performance et aux besoins opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>libre-service sur demande pour pouvoir offrir des capacités informatiques de façon efficace;</i></li> <li>- <i>accès élargi au réseau</i> du gouvernement du Canada par des mécanismes standard qui permettent l'exploitation de plateformes client léger ou client lourd hétérogènes;</li> <li>- <i>mise en commun des ressources pour maximiser l'utilisation des ressources partagées</i> (ressources informatiques et ressources de stockage);</li> <li>- <i>grande élasticité</i> pour pouvoir s'adapter rapidement au trafic sortant et entrant (c'est-à-dire à la demande);</li> <li>- <i>services mesurés</i> pour surveiller, contrôler et optimiser automatiquement l'utilisation des ressources à l'aide de mesures fondées sur des règles opérationnelles et des règles de performance pour chaque type de service (p. ex. le traitement, le stockage et la bande passante).</li> </ul>
3	<b>Plateforme de contrôle de l'info-nuage</b>	<p>Plateforme unique de contrôle de l'info-nuage. Voici des exemples d'éléments devant être offerts :</p> <p>a. plateforme de contrôle de l'info-nuage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un portail libre-service;</li> <li>- un catalogue des services;</li> <li>- la facturation interne ou l'analyse des coûts;</li> <li>- la gestion de la capacité;</li> <li>- la gestion du rendement;</li> <li>- la gestion des configurations et des changements;</li> <li>- la gestion du cycle de vie;</li> <li>- l'harmonisation;</li> <li>- un connecteur au nuage externe;</li> </ul> <p>b. une solution d'infrastructure, comme des serveurs et de l'espace de stockage, pour fournir une base à la plateforme de contrôle de l'info-nuage;</p> <p>c. des services, par exemple :</p>

Catégorie	Nom de la catégorie	Description sommaire
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation et la configuration des logiciels;</li> <li>- l'installation et la configuration des appareils;</li> <li>- la maintenance, le soutien, la réparation de bris, la mise à jour de micrologiciels et la gestion des correctifs;</li> <li>- la mise hors service.</li> </ul>
4	<b>Contrats de logiciels de plateforme (HORS DE LA PORTÉE DE CETTE IQ)</b>	<p>SPC exploite de nombreux produits logiciels faisant partie de l'infrastructure de TI existante, par exemple des systèmes d'exploitation, des logiciels de virtualisation, des intergiciels d'infrastructure et des logiciels de gestion de systèmes.</p> <p>Pour remédier aux problèmes de complexité actuels, SPC a déjà commencé à regrouper sous la forme de contrats uniques avec SPC les contrats existants portant sur les mêmes produits logiciels et établis directement avec les ministères.</p> <p>Pour répondre aux exigences finales relatives à la situation définitive pour les logiciels d'infrastructure de TI, SPC entend rationaliser, normaliser et regrouper les listes de produits logiciels en fonction de ses offres de services et de son catalogue des services définitifs afin de réduire ou d'éliminer les fonctions en double.</p> <p><u>Cette activité aura lieu séparément, car elle déborde le cadre de cette IQ.</u></p>

## 5. Matrice des responsabilités

La matrice des responsabilités permet de déterminer la partie responsable (SPC ou le fournisseur) des fonctions liées à la propriété, à la commande, à l'installation et au cycle de vie pour chaque catégorie.

	Catégorie 1 ISS		Catégorie 2 Serveurs virtuels		Catégorie 3 Contrôle de l'info-nuage	
	SPC	Fourn.	SPC	SPC	Fourn.	SPC
<b>Propriété</b>						
Matériel d'infrastructure	X			X	X <sup>1</sup>	
Licences de logiciel et instances de serveur virtuel	X		X <sup>2</sup>		X	
Éléments d'actif informationnel	X		X		X	
Exigences relatives aux produits	X		X		X	
Spécifications des produits		X		X		X
<b>Commande</b>						
Matériel d'infrastructure	X		X	X <sup>3</sup>	s.o.	s.o.
Licences de logiciel et instances de serveur virtuel	X		X	X <sup>4</sup>	s.o.	s.o.
<b>Installation</b>						
Matériel d'infrastructure		X		X	X	X <sup>5</sup>
Licences de logiciel et instances de serveur virtuel		X		X	X	X <sup>6</sup>
Configuration de licences de logiciel et d'instances de serveur virtuel		X		X	X	X <sup>7</sup>
<b>Cycle de vie</b>						
Approvisionnement	X			X	s.o.	s.o.
Planification de la capacité	X			X	X	
Réparation de bris		X		X		X
Maintenance		X		X		X

Mise hors service	X <sup>8</sup>	X <sup>9</sup>	X <sup>8</sup>	X <sup>9</sup>	X <sup>8</sup>	X <sup>9</sup>
-------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Propriété	La propriété fait référence à la « <i>pleine propriété</i> » des ressources physiques comme des serveurs, de la mémoire vive, des unités de disque et des contrôleurs de stockage. Elle désigne également toutes les licences qui sont associées aux biens matériels permettant d'activer une fonction des ressources physiques.
Propriété Matériel d'infrastructure	SPC sera le propriétaire de tout le matériel des catégories 1 et 3. Le fournisseur sera le propriétaire du matériel de la catégorie 2.  <sup>1</sup> <i>SPC étudiera la possibilité que le fournisseur soit le propriétaire du matériel de la catégorie 3 au cours de la phase d'examen et de précision des exigences.</i>
Propriété Licences de logiciel et instances de serveur virtuel	SPC sera le propriétaire des licences de logiciel pour toutes les catégories (équipement fourni par le gouvernement).  <sup>2</sup> <i>SPC évaluera les modèles de propriété des licences de logiciel pour déterminer s'ils permettent de répondre aux exigences de la catégorie 2 au cours de la phase d'examen et de précision des exigences.</i>
Propriété Éléments d'actif informationnel	SPC sera en tout temps le propriétaire des éléments d'actif informationnel.
Propriété Exigences relatives aux produits	SPC sera le propriétaire des exigences relatives aux produits de toutes les catégories.
Propriété Spécifications des produits	Le fournisseur sera le propriétaire des spécifications des produits de toutes les catégories; ces spécifications devront répondre aux exigences relatives aux produits.
Commande	La commande désigne les fonctions liées à la commande des produits aux fournisseurs.
Commande Matériel d'infrastructure	SPC sera responsable de commander le matériel de catégorie 1.  <sup>3</sup> En ce qui concerne la catégorie 2, SPC commandera les serveurs virtuels, et le fournisseur sera responsable de fournir du matériel pouvant héberger et faire fonctionner les serveurs virtuels, conformément aux critères de performance énoncés dans les arrangements en matière d'approvisionnement subséquents.
Commande Licences de logiciel et instances de serveur virtuel	SPC sera le propriétaire des licences de logiciel pour toutes les catégories (équipement fourni par le gouvernement); si des licences supplémentaires sont requises, SPC sera chargé de commander ces licences.  <sup>4</sup> <i>SPC évaluera les modèles de propriété des licences de logiciel pour déterminer s'ils permettent de répondre aux exigences de la catégorie 2 au cours de la phase d'examen et de précision. Si les exigences sont remplies et que le fournisseur est le propriétaire des licences de logiciel, des processus peuvent être établis pour que le fournisseur transmette au besoin ces licences à SPC.</i>
Installation	L'installation désigne ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation du matériel et des licences de logiciel sur chaque appareil;</li> <li>- l'installation de ces appareils dans les centres de données de SPC;</li> <li>- la connexion de ces appareils au réseau de SPC;</li> <li>- la vérification pour s'assurer que les appareils et la connexion réseau sont entièrement fonctionnels.</li> </ul>

<p>Installation Matériel d'infrastructure</p>	<p>Cette fonction comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le retrait de l'équipement du matériel d'expédition;</li> <li>- l'installation de l'équipement dans les bâtis du centre de données désigné ou dans les bâtis offerts par le fournisseur le respect des exigences de l'installation dans laquelle l'équipement est installé;</li> <li>- la connexion de l'infrastructure de câblage interne à la solution fournie;</li> <li>- le premier démarrage et la vérification des composants.</li> </ul> <p>Le fournisseur est responsable de l'installation du matériel d'infrastructure des catégories 1 et 2. SPC sera responsable de l'installation du matériel d'infrastructure de la catégorie 3.</p> <p><sup>5</sup> SPC étudiera la possibilité que le fournisseur installe le matériel de la catégorie 3 au cours de la phase d'examen et de précision des exigences.</p>
<p>Installation Licences de logiciel et instances de serveur virtuel</p>	<p>Le fournisseur est responsable de l'installation des licences de logiciel pour les catégories 1 et 2. SPC sera responsable de l'installation du matériel d'infrastructure de la catégorie 3.</p> <p><sup>6</sup> SPC étudiera la possibilité que le fournisseur installe les licences de logiciel pour la catégorie 3 au cours de la phase d'examen et de précision des exigences.</p>
<p>Installation Configuration de licences de logiciel et d'instances de serveur virtuel</p>	<p>Le fournisseur est responsable de la configuration des licences de logiciel pour les catégories 1 et 2. SPC sera responsable de la configuration des licences de logiciel pour la catégorie 3.</p> <p><sup>7</sup> SPC étudiera la possibilité que le fournisseur configure les licences de logiciel pour la catégorie 3 au cours de la phase d'examen et de précision des exigences.</p>
<p>Cycle de vie</p>	<p>La fonction de cycle de vie désigne les activités associées à l'approvisionnement, à la planification de la capacité, à la réparation de bris et à la mise hors service du matériel d'infrastructure.</p>
<p>Cycle de vie Approvisionnement</p>	<p>La fonction d'approvisionnement permet de déterminer la partie qui allouera les ressources de matériel d'infrastructure et de serveurs virtuels pour répondre aux exigences particulières de chaque partenaire, comme la capacité de stockage, le serveur lame x86 de la grappe d'hyperviseurs ou les cœurs de processeur d'une réserve de processeurs virtuels.</p> <p>SPC sera responsable de l'approvisionnement pour le catégorie 1. Le fournisseur sera responsable de l'approvisionnement pour la catégorie 2.</p>
<p>Cycle de vie Planification de la capacité</p>	<p>La fonction de la planification de la capacité désigne les activités générales associées à la prévision de la demande en matière de ressources de matériel d'infrastructure et de serveurs virtuels à court et à long terme, à l'évaluation de la disponibilité des ressources existantes de matériel d'infrastructure et de serveurs virtuels pour répondre à la demande et la détermination de l'écart entre les ressources disponibles et les ressources requises.</p> <p>SPC sera responsable de la planification de la capacité pour les catégories 1 et 3. Le fournisseur sera responsable de la planification de la capacité pour la catégorie 2, en collaboration avec SPC, pour déterminer les exigences en ce qui concerne la capacité des serveurs virtuels.</p>
<p>Cycle de vie Réparation de bris</p>	<p>La réparation de bris désigne les activités associées à la réparation ou au remplacement du matériel d'infrastructure. Lorsqu'une défaillance est constatée, la partie responsable doit remplacer le composant défaillant et effectuer les modifications de configuration nécessaires pour que le matériel redevienne entièrement fonctionnel. La partie responsable procédera aux réparations avec la coopération de l'opérateur du service pour veiller à ce qu'aucune interruption de service imprévue ne se produise.</p> <p>Le fournisseur est responsable de la réparation des bris du matériel d'infrastructure pour toutes les catégories.</p>
<p>Cycle de vie Maintenance</p>	<p>La maintenance désigne la mise en œuvre de modifications régulières prévues dans les ressources de matériel d'infrastructure et de serveurs virtuels.</p> <p>Le fournisseur est responsable de la maintenance pour toutes les catégories.</p>

Cycle de vie  
Mise hors service

La mise hors service désigne les activités de retrait de matériel d'infrastructure à un centre de données en raison d'un remplacement prévu nécessaire à la fin de la vie utile du matériel ou d'une défaillance de celui-ci.

SPC et le fournisseur sont tous deux responsables de la mise hors service.

<sup>8</sup> SPC sera responsable de la destruction des données pour toutes les catégories conformément à la politique du gouvernement. Dans les cas où le matériel d'infrastructure est la propriété du fournisseur, celui-ci doit respecter la politique du gouvernement en ce qui concerne la destruction et de l'élimination des appareils utilisés pour stocker des données.

SPC est responsable de s'assurer que les licences de logiciel sont établies de façon appropriée en ce qui concerne la réutilisation pour toutes les catégories.

SPC est responsable de l'élimination du bien lorsqu'il en est le propriétaire, et le fournisseur est responsable de l'élimination du bien lorsqu'il en est le propriétaire.

<sup>9</sup> SPC examinera des options de mise hors service durant la phase d'examen et de précision des exigences afin que les fournisseurs puissent offrir différents services de mise hors service dans le cadre du cycle de vie, jugés pertinents par le Ministère.

## Annexe C

### DÉFINITIONS DES TERMES

Terme	Définition
Approche d'approvisionnement collaboratif (AAC)	<p>Une méthode d'approvisionnement comprenant les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) étape de consultation de l'industrie : obtenir les commentaires de l'industrie sur l'approche relative au projet et au marché;</li> <li>(ii) étape de la DRPE : identifier les répondants qualifiés;</li> <li>(iii) étape de l'examen et de l'amélioration des exigences : les répondants qualifiés collaborent avec SPC pour examiner et peaufiner les exigences opérationnelles et techniques relatives aux services;</li> <li>(iv) étape de la demande de soumissions : les répondants qualifiés sont invités à présenter leurs propositions techniques et de prix;</li> <li>(v) étape de l'attribution de marché : attribuer le marché au(x) soumissionnaire(s) retenu(s);</li> <li>(vi) étape de la mise en œuvre : conception de l'architecture, développement et mise en œuvre de la solution de courriels et prestation des services.</li> </ul>
Architecture de référence	<p>Une architecture de référence fournit la solution de modèle d'une architecture pour un domaine précis. Dans le contexte de la présente IQ, une architecture de référence fournit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une liste des caractéristiques et des fonctions des plateformes de serveur et de stockage;</li> <li>- les relations et les éléments respectifs des structures des plateformes de serveur et de stockage;</li> <li>- la liste des interfaces physiques et numériques, y compris leurs interactions mutuelles et avec les fonctions qui ne font pas partie de la portée des plateformes de serveur et de stockage;</li> <li>- les spécifications générales des plateformes de serveur et de stockage;</li> <li>- la liste des normes que les plateformes de serveur et de stockage doivent respecter;</li> <li>- un vocabulaire commun.</li> </ul>
Coentreprise	<p>Association d'au moins deux parties qui combinent leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expérience ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée « consortium », pour présenter ensemble une soumission visant à répondre à un besoin.</p>
Éditeur de logiciel	<p>Propriétaire des droits d'auteur de tout logiciel proposé dans la soumission qui a le droit d'octroyer une licence (et d'autoriser d'autres personnes à octroyer une licence ou une sous-licence) pour ses produits logiciels.</p>
Entrepreneur de l'ISSCD	<p>Soumissionnaire à qui un ou des marchés sont attribués pour la solution de courriels de l'ISSCD.</p>
Équipe de base	<p>Un maximum de trois entreprises (les membres de l'équipe de base) qui peuvent se regrouper pour former une équipe et combiner leurs expériences en vue de présenter une réponse. Toutefois, l'une de ces entreprises doit agir comme responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier.</p>
Équipement fourni par le gouvernement (EFG)	<p>L'équipement fourni par le gouvernement (EFG) est de l'équipement appartenant au gouvernement et livré aux fournisseurs ou mis à leur disposition.</p>

Terme	Définition
Fabricant de matériel d'origine (FOM)	Le fabricant du matériel, d'après le nom qui figure sur le matériel et sur les documents d'accompagnement.
Infrastructure convergente	<p>L'infrastructure convergente correspond au nom habituellement utilisé pour décrire un ensemble préfabriqué de systèmes de serveurs, de stockage, de réseautage et de sécurité qui sont intégrés dans des bassins partagés de ressources interexploitables et qui sont gérés au moyen d'une plateforme de gestion et d'orchestration commune.</p> <p>Dans le cadre de la présente IQ, SPC recherche précisément ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'infrastructure convergente doit être commercialisée comme un produit unique par le fabricant d'équipement original (FEO) ou le consortium, incluant la documentation et le soutien. Le système peut être vendu comme solution d'unité de gestion des stocks (SKU) unique ou multiple; cependant, tout système conçu à d'autres fins ou comportant des composantes diverses rassemblées, sans fournir un point de gestion unique et un point de soutien unique aux clients (p. ex., un numéro sans frais pour les appels de service) ne sera pas pris en considération.</li> <li>• L'infrastructure convergente doit être entièrement opérationnelle et intégrée, comprendre toutes les composantes principales, le logiciel de gestion et les accessoires facultatifs lors de la livraison. Celles-ci incluent, sans s'y limiter, ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le boîtier du système et/ou une armoire à baie (s'il y a lieu);</li> <li>○ les systèmes informatiques;</li> <li>○ les commutateurs matriciels de réseau et de stockage;</li> <li>○ les contrôleurs de modules multidisques;</li> <li>○ les unités de disques;</li> <li>○ les unités de châssis ainsi que tous les blocs d'alimentation et systèmes de refroidissement;</li> <li>○ les logiciels et fonctions de gestion des systèmes et des services requis pour l'intégration au système global de gestion des systèmes et services d'entreprise.</li> </ul> </li> <li>• Les infrastructures convergentes sont dimensionnées et déployées en fonction de modèles qui permettent la mise en œuvre et la croissance au moyen d'une approche prédéfinie.</li> </ul> <p>L'infrastructure convergente doit inclure tous les logiciels propriétaires et de gestion des fournisseurs, toutes les licences de logiciels et de ports (pour l'ensemble des composantes incluses), les pilotes de périphériques et le câblage nécessaires au fonctionnement du système.</p>
Intérêt national	Question qui concerne la défense et le maintien de la stabilité sociopolitique et économique du Canada.
Invitation à se qualifier	Instrument d'achat servant à identifier des répondants qualifiés en vue de les phases suivantes dans le cadre d'une approche d'approvisionnement collaboratif (AAC).
ISSCD	Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données
Membre d'une équipe de base	Une entité dont le répondant propose qu'elle exécute une partie des travaux et que son expérience soit utilisée pour satisfaire aux exigences de l'invitation à se qualifier.

Terme	Définition
Organisation cliente	Une entité formée d'utilisateurs dans le secteur public ou privé, qui obtient les services d'une solution de courriels exploitée par le responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier ou l'un des autres membres de l'équipe de base (les membres 2 ou 3).
Partenaires	Ministères et organismes bénéficiaires des services de technologie de l'information (TI) offerts par SPC. On en trouve la liste complète à l'annexe H.
Plateforme	Composantes polyvalentes de systèmes d'information servant à traiter et à stocker des données électroniques (ordinateurs de bureau, serveurs, dispositifs de réseau et appareils mobiles). Les plateformes sont en général constituées de serveurs, de matériel de stockage, de programmes utilitaires, de logiciels et de systèmes d'exploitation.
Plateforme de contrôle de l'info-nuage	La plateforme de contrôle de l'info-nuage offre un cadre pour la capacité de bout en bout à offrir, à configurer et à surveiller des ressources, des plateformes et des applications d'infrastructure au sein d'un environnement à locataires et à centres de données multiples ainsi qu'à produire des rapports connexes. Cette plateforme ne dépend ni du matériel informatique ni d'une plateforme et repose sur les API (nord-sud) normalisées de l'industrie pour garantir l'interopérabilité des fournisseurs.
Projet de référence	Une référence du client d'un répondant en ce qui a trait à un projet ayant été exécuté par le répondant pour ce client. Les projets de référence vise à aborder les exigences obligatoires indiquées à la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation obligatoires .
Renseignements classifiés	<p>Ces renseignements sont liés à l'intérêt national, du fait qu'ils se rapportent à la défense et au maintien de la stabilité sociale, politique et économique du Canada. Il existe trois niveaux de renseignements classifiés.</p> <p>Très secret : l'atteinte à l'intégrité d'un nombre très restreint de ces renseignements pourrait causer un préjudice exceptionnellement grave à l'intérêt national.</p> <p>Secret : l'atteinte à l'intégrité de ces renseignements risquerait de causer un préjudice sérieux à l'intérêt national.</p> <p>Confidentiel : l'atteinte à l'intégrité de ces renseignements risquerait de porter un préjudice limité à l'intérêt national.</p>
Renseignements protégés	<p>En référence à des dispositions particulières de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>. Ce sont des renseignements personnels de nature délicate, des renseignements sur la vie privée et des renseignements commerciaux.</p> <p><b>Protégé C :</b> S'applique à un nombre très restreint de renseignements pour lesquels toute atteinte risquerait de causer un <b>préjudice exceptionnellement grave</b>, comme la perte de vie.</p> <p><b>Protégé B :</b> S'applique à des renseignements pour lesquels toute atteinte risquerait de causer un <b>préjudice sérieux</b>, comme la perte de réputation ou d'avantage concurrentiel.</p> <p><b>Protégé A :</b> La divulgation risquerait de porter un <b>préjudice</b>.</p>

Terme	Définition
Répondant	Un fournisseur qui présente une réponse à cette IQ.
Répondant qualifié	Un répondant qui a été jugé conforme aux exigences dans le cadre de l'invitation à se qualifier du processus d'approvisionnement.
Réponse	La soumission du répondant pour donner suite à cette IQ.
Responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier	Le répondant pour une équipe de base.
Serveurs Unix	Par définition, un serveur Unix est conforme à la plus récente norme IEEE/Open group POSIX.1 (norme IEEE 1003.1, édition 2013). L'architecture de jeu de puces peut comprendre l'architecture SPARC/PA-RISC/Power.
Serveurs virtuels	Exemple unique d'un système d'exploitation où l'infrastructure de traitement, de stockage et de réseau sous-jacente est la propriété du fournisseur et gérée par celui-ci.
Serveurs x86	Serveur x86 qui exécute des ensembles d'applications et d'instructions et qui est compatible avec le microprocesseur 8086. L'architecture de jeu de puces comprend 16 bits, 32 bits et 64 bits.
Six principales régions géographiques	Voici les six principales régions géographiques du Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atlantique</li> <li>• Québec</li> <li>• Ontario</li> <li>• Prairies</li> <li>• Colombie-Britannique</li> <li>• Territoires</li> </ul>
Société affiliée	Dans le cadre de la présente IQ, société affiliée s'entend au sens de « personnes affiliées » de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> .
	(vii)
Soumission	Une offre de fournir des services ou des biens en réponse à un appel d'offres.
Soumissionnaire	La personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme comprend aussi la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire.
SPC	Services partagés Canada
Stockage	Aux fins de cette IQ, stockage fait à tout le moins référence à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseaux joints de stockage, y compris le sous-système de stockage et les composants réseau</li> <li>• Stockage en réseau NAS, y compris la capacité de fournir à tout le moins des services NFS et CIFS</li> <li>• Systèmes de virtualisation du sous-système de stockage</li> <li>• Composantes aux fins de services de sauvegarde, d'archivage et de stockage d'objets</li> </ul> Bibliothèques virtuelles et systèmes robotiques de bandes
Système	Terme générique désignant le réseau et d'autres dispositifs, des systèmes d'exploitation, des plateformes, des logiciels et des applications de virtualisation ou toute combinaison de ces éléments. Son utilisation est propre à un contexte.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Serveur autonome	Un serveur autonome sert à effectuer une opération unique d'un système d'exploitation.



Contract Number / Numéro du contrat DCSSI
Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

**PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE**

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Shared Services Canada (SSC)	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction	TSSD-DCC
---	------------------------------	--	----------

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
--	---

4. Brief Description of Work / Brève description du travail

The Data Center Server Storage Infrastructure (DC SSI) procurement initiative will serve to establish contracting vehicles to support the Data Center Consolidation Program (DCCP) in the development and operation of Shared Service Canada (SSC) end-state data centers and includes the procurement of a Control Plane, Data Protection Management System (DPMS) and Server & Storage Infrastructure.

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?  No / Non  Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?  No / Non  Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?  
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c)  
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  No / Non  Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.  
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.  No / Non  Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage?  
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?  No / Non  Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat DCSSI
Security Classification / Classification de sécurité

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No / Non  Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input checked="" type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:  
Commentaires spéciaux : \_\_\_\_\_

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No / Non  Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat
DCSSI
Security Classification / Classification de sécurité

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C	CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens Production		X			X											
IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".**  
**Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.**

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).**  
**Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).**

## Pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation obligatoires

<b>Pièce jointe 4.1.1 - Catégorie 1 : L'infrastructure de stockage et de serveur Critères d'évaluation obligatoires</b>
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-01</b>
<p>Le répondant doit avoir fabriqué, commercialisé, mis à l'essai, mis en œuvre et assuré la maintenance d'au moins deux des infrastructures indiquées ci-dessous, comme défini à l'annexe C – Définition des termes. Le répondant doit démontrer que cette expérience a été acquise au cours précédant la date de l'affichage de la présente IQ, en ce qui concerne cinq clients comptant chacun plus de 5 000 employés et deux centres de données ou plus qui consomment un minimum de 100 KVA pour faire fonctionner les infrastructures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) infrastructure convergente;</li><li>(b) serveurs autonomes;</li><li>(c) stockage.</li></ul> <p>Trois de ces cinq clients doivent être situés au Canada et trois doivent être des clients du secteur public.</p>
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-02</b>
<p>Le répondant doit avoir fourni des infrastructures de serveurs et de stockage qui ont été commercialisées, intégrées, mises à l'essai, maintenues et prises en charge dans le cadre d'une infrastructure convergente ou d'une architecture de référence, définies à l'annexe C, <i>Définition des termes</i>. Le répondant doit prouver comment son infrastructure a été déployée et connectée à au moins dix réseaux client, et ce pour au moins 100 de ces infrastructures convergentes / architectures de référence dans les trois années précédant la date de l'affichage de cette IQ.</p>
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-03</b>
<p>Le répondant doit prouver son expérience à titre d'entrepreneur principal pour un client du secteur public en ce qui concerne un des clients mentionnés à l'élément O-01 et un des clients mentionnés à l'élément O-02.</p>
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-04</b>
<p>Le répondant doit avoir fourni des services de dépannage bilingues au moyen d'un numéro sans frais à une organisation d'au moins 5 000 employés. De plus le répondant doit avoir offert ces services à l'échelle nationale, , comme défini à l'annexe C – Définition des termes.</p> <p>Le répondant doit aussi avoir fourni un soutien sur place, 24 heures par jour, sept jours par semaine et 365 jours par année, avec un délai de réponse d'au plus 2 heures, et ce, à l'échelle nationale, dans 4 des 6 principales régions géographiques du Canada, comme défini à l'annexe C – Définition des termes, en ce qui concerne l'infrastructure de serveur et de stockage.</p>
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-05</b>
<p>Le répondant doit avoir fourni une infrastructure de serveur et de stockage dans le cadre d'une infrastructure convergente ou d'une architecture de référence et y avoir installé et configuré les logiciels ci-dessous pour au moins trois clients :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) systèmes d'exploitation, comme Windows, Linux et Unix;</li><li>b) hyperviseurs, comme VMware et Hyper-V;</li><li>c) autres logiciels, comme des outils de gestion de systèmes, des logiciels de gestion de bases de</li></ul>

données et des cadres de développement (Java, .NET, etc.).

De ces clients, au moins deux doivent être situés au Canada, être du secteur public et compter au moins 5 000 employés.

<b>Pièce jointe 4.1.1 - Catégorie 1 : L'infrastructure de stockage et de serveur</b>	
<b>Liste de vérification des critères d'évaluation obligatoires -</b>	
<b>N° de client _____</b>	
<b>Nom du répondant</b>	
<b>Nom du client</b>	
<b>Échéancier</b>	
<b>L'infrastructure</b>	<input type="checkbox"/> Infrastructure convergente <input type="checkbox"/> Serveurs autonomes <input type="checkbox"/> Stockage <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Lieu de l'infrastructure</b>	<input type="checkbox"/> Locaux du client <input type="checkbox"/> Locaux du répondant
<b>Nombre approximatif d'employés de client</b>	
<b>Nombre de centres de données</b>	
<b>Utilisation mensuelle approximative (en kilovoltampères) par centre de données</b>	
<b>Lieu du centre de données</b>	<input type="checkbox"/> Canada <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Client du secteur public</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Commercialisées, intégrées, mises à l'essai, maintenues et prises en charge dans le cadre d'une infrastructure convergente ou d'une architecture de référence</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Nombre de réseaux de clients pour lesquels le répondant a déployé et connecté son infrastructure</b>	
<b>Avez-vous de l'expérience comme entrepreneur principal avec un client du secteur public?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Langue du soutien</b>	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Numéro sans frais bilingue</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Nombre d'utilisateurs</b>	
<b>Présence à l'échelle nationale</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Type de soutien</b>	<input type="checkbox"/> Sur place <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Heures de soutien</b>	<input type="checkbox"/> Tous les jours 24 heures sur 24 <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Temps de réponse</b>	
<b>Logiciels installés et configurés sur l'infrastructure de serveur et de stockage dans le cadre d'une infrastructure convergente ou d'une architecture de référence</b>	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> SE Windows <input type="checkbox"/> SE Linux <input type="checkbox"/> SE Unix <input type="checkbox"/> VMware <input type="checkbox"/> Hyper-V <input type="checkbox"/> Outils de gestion de systèmes

	<input type="checkbox"/> Outils de gestion de bases de données <input type="checkbox"/> Outils de développement <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Commentaires, justifications ou renseignements supplémentaires</b>	

<b>Pièce jointe 4.1.2 - Catégorie 2 : Serveurs virtuels Critères d'évaluation obligatoires</b>
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-01</b>
Le répondant doit démontrer son expérience ou celle des membres de son équipe de base en fournissant des exemples de projets au cours desquels il héberge actuellement 25 000 serveurs virtuels actifs, comme défini à l'annexe C – Définition de termes.
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-02</b>
Le répondant doit démontrer de quelle manière il compte ou les membres de son équipe de base comptent construire, déployer et exploiter plus de 10 000 serveurs virtuels en ce qui a concerne au moins 3 clients, comptant plus de 5 000 employés, dans leurs locaux. Le répondant doit décrire de façon détaillée son expérience d'entreprise globale ou celle des membres de son équipe de base en matière de fourniture et d'entretien de ces serveurs, y compris la maintenance et la réparation des bris, tous les jours 24 heures sur 24, 365 jours par année avec un temps de réponse maximal de 4 heures, au cours des deux dernières années.
<b>Exigence obligatoire en matière d'expérience O-03</b>
Le répondant doit démontrer son expérience ou celle des membres de son équipe de base à titre d'entrepreneur principal pour un client du secteur public, au cours des trois dernières années. Il doit s'agir d'un des clients cités en référence à l'exigence O-02 pour la fourniture de plus de 100 serveurs virtuels utilisant la capacité sur demande.

<b>Pièce jointe 4.1.2 – Catégorie 2 : Serveurs virtuels</b>	
<b>Liste de vérification des critères d'évaluation obligatoires</b>	
<b>N° de client _____</b>	
<b>Nom du répondant ou du membre de l'équipe de base</b>	
<b>Nom du client</b>	
<b>Échéancier</b>	
<b>Nombre approximatif de serveurs virtuels actifs hébergés en même temps</b>	
<b>Number of Virtual Servers build, deployed, and operate per Customer</b>	
<b>Nombre approximatif d'employés de client</b>	
<b>Les serveurs ont été fournis et entretenus, y compris la maintenance et la réparation de bris</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Heures de soutien</b>	<input type="checkbox"/> Tous les jours 24 heures sur 24 <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Temps de réponse</b>	
<b>Avez-vous de l'expérience comme entrepreneur principal avec un client du secteur public?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Capacité sur demande</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Commentaires, justifications ou renseignements supplémentaires</b>	

**Pièce jointe 4.1.3 - Catégorie 3 : Plateforme de contrôle de l'info-nuage**  
**Critères d'évaluation obligatoires**

**Exigence obligatoire en matière d'expérience O-01**

Le répondant ou les membres de son équipe de base doivent démontrer le déploiement, pour dix clients, de plateformes fonctionnelles de contrôle de l'info-nuage, comme défini à l'annexe C – Définition de termes, au cours des trois dernières années précédant la date de clôture de cette IQ, en fonction de l'infrastructure de catégorie 1 décrite dans le présent document.

**Exigence obligatoire en matière d'expérience O-02**

Le répondant ou des membres de son équipe de base doivent avoir déployé une plateforme de contrôle de l'info-nuage constituée d'au moins six des fonctions ci-dessous dans les locaux du client, pour trois des plateformes susmentionnées à O-01 :

- a) un portail libre-service;
- b) un catalogue des services;
- c) la facturation interne ou l'analyse des coûts;
- d) la gestion de la capacité;
- e) la gestion du rendement;
- f) la gestion des configurations et des changements;
- g) la gestion du cycle de vie;
- h) l'harmonisation;
- i) un connecteur au nuage externe;

**Exigence obligatoire en matière d'expérience O-03**

Le répondant doit démontrer qu'il possède ou que les membres de son équipe de base possèdent de l'expérience à titre d'entrepreneur principal auprès d'un client du secteur public au cours des trois dernières années concernant l'offre de leur plateforme de contrôle de l'info-nuage qui est similaire, du point de vue de la taille et de la portée, aux exemples énoncés à O02.

**Exigence obligatoire en matière d'expérience O-04**

Le répondant ou des membres de son équipe de base doivent avoir fourni un soutien sur place continu, y compris la maintenance et la réparation de bris, tous les jours 24 heures sur 24, 365 jours par année avec un temps de réponse maximal de 4 heures, au cours des deux dernières années. Ce soutien doit avoir été offert à au moins une organisation présente à l'échelle nationale comptant un minimum de 5 000 employés .

**Exigence obligatoire en matière d'expérience O-05**

Le répondant ou les membres de son équipe de base doivent avoir installé, connecté et mis à l'essai avec succès la plateforme de contrôle de l'info-nuage pour le ou les réseaux d'au moins trois clients comptant plus de 5 000 employés, et dont au moins deux centres de données consomment chacun quotidiennement un minimum de 100 kVA durant les périodes de pointe et pour lesquels le client utilise toujours la plateforme de contrôle de l'info-nuage au moment de l'affichage de cette IQ.

<b>Pièce jointe 4.1.3 – Catégorie 3 : Plateforme de contrôle de l'info-nuage</b>	
<b>Liste de vérification des critères d'évaluation obligatoires</b>	
<b>N° de client _____</b>	
<b>Nom du répondant ou du membre de l'équipe de base</b>	
<b>Nom du client</b>	
<b>Échéancier</b>	
<b>Nombre de plateformes de contrôle de l'info-nuage fondées sur l'infrastructure de catégorie et déployées pour les clients</b>	
<b>Fonctions de la plateforme de contrôle de l'info-nuage</b>	<input type="checkbox"/> Portail libre-service <input type="checkbox"/> Catalogue des services <input type="checkbox"/> Facturation interne ou analyse des coûts <input type="checkbox"/> Gestion de la capacité <input type="checkbox"/> Gestion du rendement <input type="checkbox"/> Gestion de la configuration et des changements <input type="checkbox"/> Gestion du cycle de vie <input type="checkbox"/> Harmonisation <input type="checkbox"/> Connecteur au nuage externe <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Avez-vous de l'expérience comme entrepreneur principal avec un client du secteur public?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Nombre approximatif d'employés de client</b>	
<b>Présence à l'échelle nationale</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Heures de soutien</b>	<input type="checkbox"/> Tous les jours 24 heures sur 24 <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Langue du soutien</b>	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Type de soutien</b>	<input type="checkbox"/> Sur place <input type="checkbox"/> Autre : _____
<b>Temps de réponse</b>	
<b>Installation, branchement et essai de la solution de gestion du contrôle sur le réseau du client</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Nombre de centres de données</b>	
<b>Utilisation mensuelle approximative (en kilovoltampères) par centre de données</b>	
<b>Commentaires, justifications ou renseignements supplémentaires</b>	

**Formulaire 1 : Formulaire de soumission de l'IQ**

<b>FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'INVITATION À SE QUALIFIER</b>	
CATÉGORIE 1 <input type="checkbox"/> CATÉGORIE 2 <input type="checkbox"/> CATÉGORIE 3 <input type="checkbox"/>	
<b>Dénomination sociale complète du répondant</b> <i>[Remarque à l'intention des fournisseurs : Il incombe aux fournisseurs qui font partie d'un groupe répondant de désigner la bonne entreprise.]</i>	
<b>Représentant autorisé du répondant aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)</b>	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Courriel
<b>Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du répondant</b> <i>[voir les Instructions uniformisées de 2003]</i> <b>[Remarque à l'intention des répondants : Le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la réponse. Si ce n'est pas le cas, on établira le répondant en fonction de la dénomination sociale fournie, et le répondant devra donner le NEA qui correspond à celle-ci.]</b>	
<b>Langue officielle du Canada utilisée par le répondant pour communiquer avec le Canada pendant tout processus subséquent – Indiquer Français ou Anglais</b>	Français _____ Anglais _____
<b>Anciens fonctionnaires</b>  Pour obtenir une définition d'« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire », dans la partie 5 de l'invitation à se qualifier.	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension comme le définit l'invitation à se qualifier? Oui _____ Non _____ Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie 5, intitulée « Ancien fonctionnaire ».
	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui _____ Non _____ Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie 5, intitulée « Ancien fonctionnaire ».
<b>Lois applicables</b> : Les répondants doivent indiquer la province ou le territoire canadien en vertu duquel ils souhaitent que les lois soient appliquées, comme il est indiqué dans la partie 3.	
<b>Site ou locaux proposés nécessitant des mesures de protection</b> <i>[Supprimer si sans objet]</i>	Adresse : N° civique, nom de la rue, n° d'unité/de suite/d'appartement Ville, Province/Territoire/État Code postal Pays
<b>Niveau d'attestation de sécurité du répondant</b> <i>[indiquer le niveau et la date d'attribution]</i> <b>[Remarque à l'intention des fournisseurs : Assurez-vous que le nom dans l'attestation de sécurité correspond à la dénomination sociale du répondant. Si ce n'est pas le cas, l'attestation n'est pas valide pour le répondant.]</b>	

<b>MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE BASE (S'IL Y A LIEU) (RÉPÉTER AU BESOIN)</b>		
<b>Dénomination sociale complète du membre de l'équipe de base</b>		
<b>Lien avec le répondant pour les besoins de l'IQ</b>		
<b>Fabricant d'équipement original (O/N)</b>		
<b>Membre de l'équipe de base retenu pour satisfaire aux critères de l'IQ (O/N)</b>		
<b>Dénomination sociale complète du membre de l'équipe de base</b>		
<b>Lien avec le répondant pour les besoins de l'IQ</b>		
<b>Fabricant d'équipement original (O/N)</b>		
<b>Membre de l'équipe de base retenu pour satisfaire aux critères de l'IQ (O/N)</b>		
<p>En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du répondant, que j'ai lu l'invitation à se qualifier en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans l'invitation à se qualifier et que :</p> <p>1. le répondant considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans l'invitation à se qualifier;</p> <p>2. tous les renseignements fournis dans la réponse sont complets, véridiques et exacts.</p>		
<b>Signature du représentant autorisé du répondant</b>	Non	
	Adresse	
	Courriel	
	Signature	
	N° de téléphone	

## Formulaire 2

### PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le répondant, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une réponse ou une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des réponses ou des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un répondant. Le défaut de répondre à cette demande rendra la réponse ou la soumission non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

Pour de plus amples renseignements à cet égard, consultez le site Web du [Programme du travail EDSC](#).

Date : \_\_\_\_\_ (AAAA/MM/JJ) (Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de l'invitation à se qualifier sera utilisée.)

Remplissez la section A et B.

A. Cochez une seule des déclarations suivantes :

- A1. Le répondant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le répondant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le répondant atteste qu'il est un [employeur régi par le gouvernement fédéral](#) assujéti à la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
- A5. Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.
  - A5.1. Le répondant atteste qu'il a conclu un [accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) qui est toujours en vigueur avec le Programme du travail de EDSC.

**OU**

- A5.2. Le répondant atteste qu'il a présenté l'[accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) au Programme du travail de RHDCC. Comme il s'agit d'une condition préalable à l'attribution de tout contrat découlant de toute demande de soumissions subséquente, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le aux responsables du Programme du travail de EDSC.

B. Cochez une seule des déclarations suivantes :

- B1. Le répondant n'est pas une coentreprise.

**OU**

- B2. Le répondant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » dûment remplie. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

### Formulaire 3

#### Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel

Le présent formulaire vise à confirmer que le fabricant d'équipement d'original (FEO) nommé ci-après a autorisé le répondant nommé ci-après à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre de tout contrat attribué à la suite de la demande de soumissions découlant de l'invitation à se qualifier indiquée ci-après.

Nom du FEO \_\_\_\_\_

Signature du signataire autorisé du FEO \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FEO \_\_\_\_\_

Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FEO \_\_\_\_\_

Adresse du signataire autorisé du FEO \_\_\_\_\_

N° de téléphone du signataire autorisé du FEO \_\_\_\_\_

No de télécopieur du signataire autorisé du FEO \_\_\_\_\_

Date de signature \_\_\_\_\_

Numéro de l'invitation à se qualifier \_\_\_\_\_

Nom du répondant \_\_\_\_\_

## Formulaire 4

### Engagement en matière de prix

Étant donné qu'il aura l'occasion de participer au processus d'approvisionnement d'Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données, y compris à la phase Examen et précision des exigences, le répondant identifié ci-après accepte, en son nom et au nom de ses entreprises affiliées, après la clôture des soumissions de toute demande de soumissions subséquente faisant partie du présent processus d'acquisition, d'appliquer les prix proposés dans sa proposition en réponse à la présente demande de soumission à tout contrat ou offre à commandes déjà conclus avec Services partagés Canada (y compris les contrats conclus avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui relève désormais du mandat de SPC) (ci-après collectivement appelés les « **Instruments existants** »). Cet engagement :

- (a) s'applique seulement aux prix soumis en réponse à la présente demande de soumissions qui sont inférieurs aux prix des Instruments existants pour des biens et des services similaires pouvant être achetés dans le cadre des Instruments existants;
- (b) inclut les Instruments existants qui ont été signés par un revendeur agissant en sa capacité d'agent pour le répondant ou ses entreprises affiliées;
- (c) entre en vigueur à la date de clôture des soumissions pour la présente demande de soumissions;
- (d) s'applique que le répondant retenu ayant fait une soumission dans le cadre de la demande de soumission se voit attribuer le contrat en découlant ou tout autre instrument;
- (e) entre en vigueur sans autre modification aux instruments existants (tous les Instruments existants touchés sont considérés modifiés à la date de clôture des soumissions et toute « modification » subséquente émise par SPC est de nature purement administrative.

Le répondant déclare et atteste qu'il a demandé et obtenu toutes les autorisations nécessaires pour prendre ces engagements en son propre nom et au nom de ses entreprises affiliées (entreprises affiliées a la même signification que « personnes affiliées » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*).

\_\_\_\_\_ (le « répondant ») [insérer le nom du répondant]  
par son ou ses signataires autorisés

Signature : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie : \_\_\_\_\_